

Frontières, migrants et réfugiés

Philippe Rekacewicz

Études cartographiques

Mise en œuvre

Agnès Stienne

Contributions

Andrea Börner

Martine Bulard

Alice Barzilay

Olivier Clochard

Michel Foucher

Alain Gresh

Simon Inou

Mohamed Kamel Dorai

Marion Lecoquierre

Emmanuel Ma Mung

Alain Morice

Bärbel Müller

Philippe Rivière

Gildas Simon

Dominique Vidal

Participations

Service culturel de l'université du Maine

Association Les Carrefours de la Pensée

Le Fonds de développement cartographique du *Monde diplomatique*

Il est impossible de parler des migrations d'êtres humains sans évoquer les frontières que dressent d'autres êtres humains. La relation est intime, la frontière étant l'obstacle le plus dangereux auquel se heurte le migrant, clandestin ou non, au cours de son voyage.

La frontière s'inscrit en contraste dans le paysage : soit elle se dresse en barrière épaisse, soit elle feint la disparition. Elle donne l'illusion d'un monde parfaitement organisé en régions ou en pays. Les frontières regroupent pourtant les hommes autant qu'elles les séparent. Elles se meuvent dans le temps et dans l'espace quand l'histoire bouscule la géographie du monde.

Les cartes exposées sont des esquisses crayonnées dont l'aspect incertain témoigne de ce qu'est la frontière elle-même : ambivalente et paradoxale.

L'esquisse préfigure la carte, elle permet d'exprimer plus librement et plus subjectivement le caractère fluctuant ou arbitraire de ces lignes de partage et la diversité de leur statut.

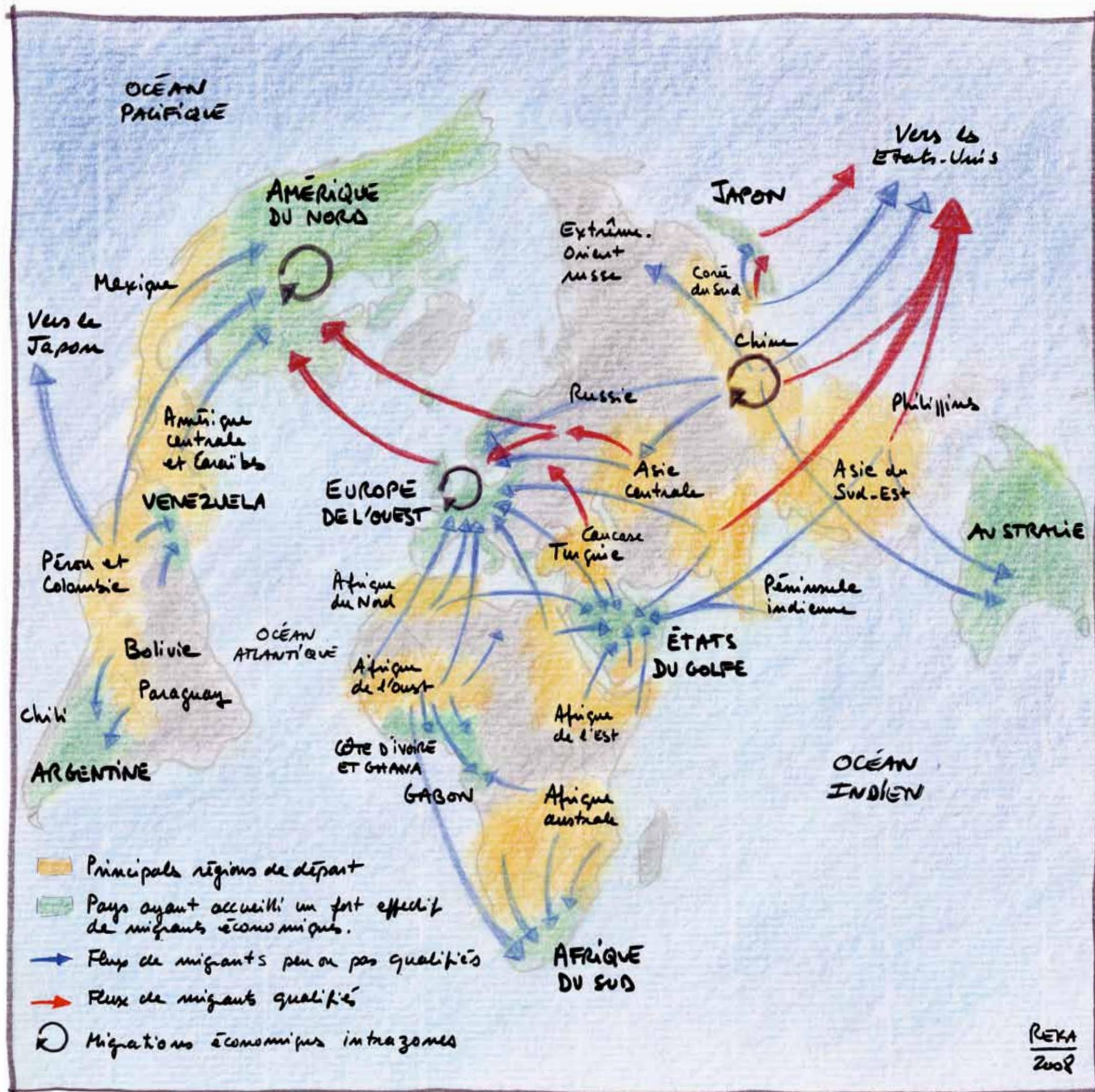
La cartographie part ainsi à la rencontre de l'art ; le cartographe s'essaie alors à un exercice lui permettant d'être plus direct, plus incisif.

Les cartes répondent d'abord à la question « où ? » et permettent ensuite de comprendre « quoi », c'est-à-dire comment les communautés humaines produisent leur territoire. Derrière chaque carte, il y a une intention. La carte naît d'une idée, elle est une construction mentale avant d'être couchée sur le papier. L'esquisse montre l'humeur et les hésitations du cartographe qui y note en désordre les idées qui vont constituer la trame de l'histoire qu'il raconte. Elle se conçoit et s'organise comme on assemble un jeu de construction : chaque pièce est en contact avec toutes les autres. Changer la place d'une de ces pièces revient à recomposer le paysage.

L'esquisse est une « œuvre de transition » malléable, elle est le lieu d'expérimentations graphiques, un révélateur plus authentique, plus fidèle à la pensée du cartographe que l'ordinateur, qui pervertit : il fige froidement et artificiellement des situations souvent fort mouvantes.

Elle est aussi plus dynamique : les mouvements, les formes, les couleurs s'y expriment avec plus de vie. On peut renforcer les traits, jouer sur les contrastes, insister sur le caractère aléatoire de la géographie du monde. C'est ce qui en fait une émotion artistique autant que politique.

Philippe Rekacewicz, géographe cartographe
Le Monde diplomatique

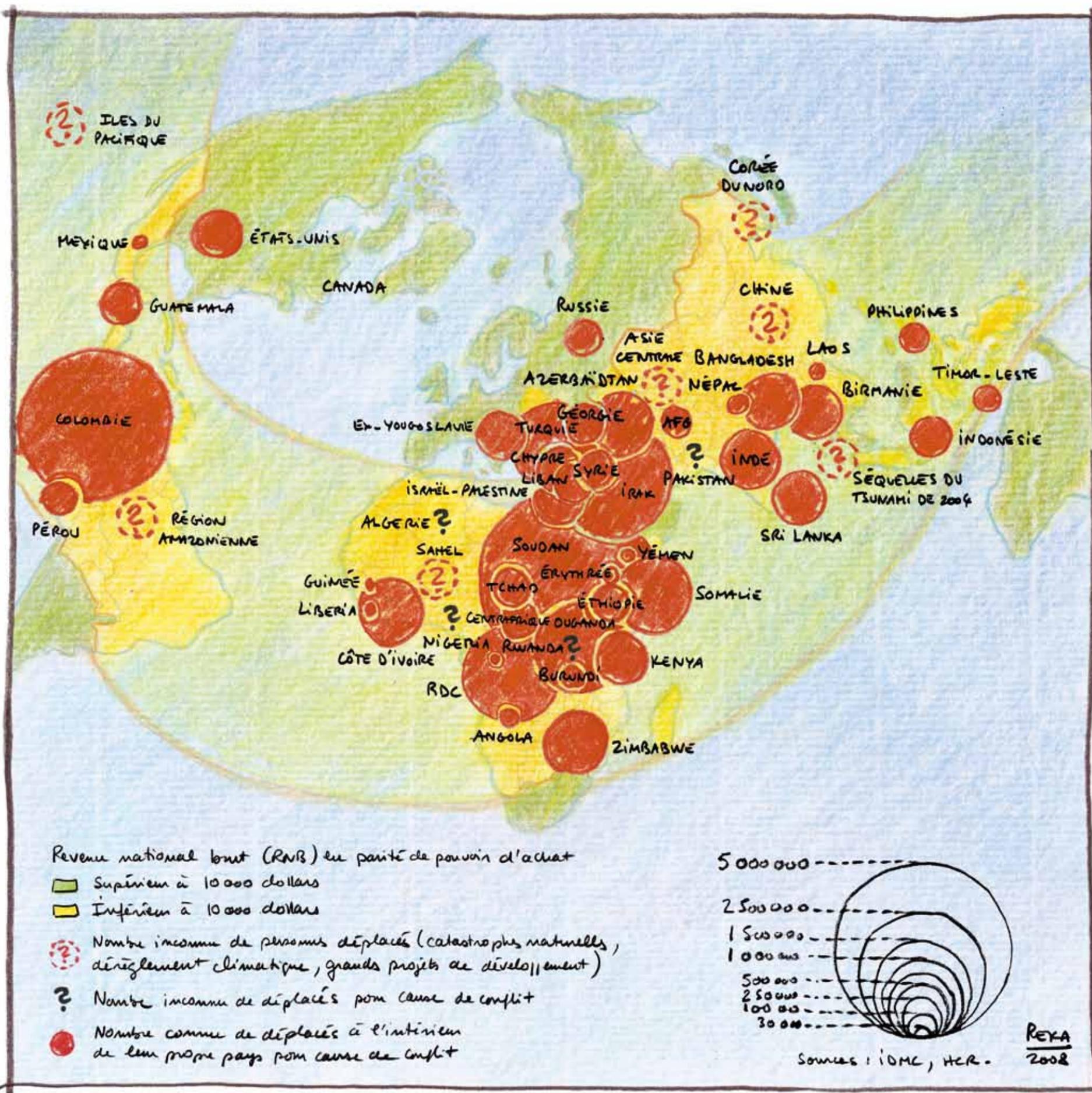


Un monde en mouvement

Principales migrations économiques

*J'aime bien les frontières
Sans feu, sans flamme, sans fumée et sans installations :
Des liserons feraient bien mon affaire
Autour des douanes et de leur plantation.*

Jean Cayrol,
cité par Michel Foucher dans *Fronts et frontières*, Fayard, Paris, 1991.



En exil dans leur propre pays

25 ou 200 millions de déplacés ?

Forcées de quitter leur foyer, les personnes déplacées vivent le sort des réfugiés sans pouvoir prétendre à ce statut : elles n'ont franchi aucune frontière internationale.

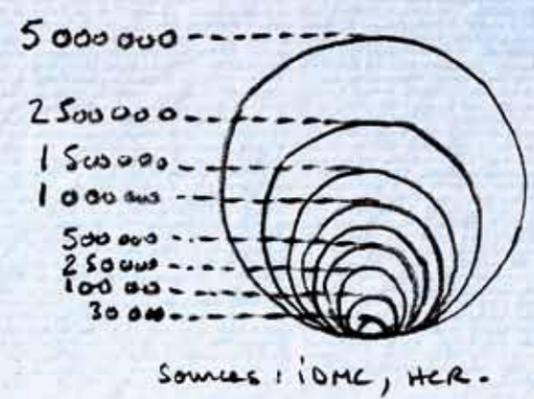
Ces populations, bien souvent abandonnées à elles-mêmes, demeurent difficilement accessibles à l'aide internationale. Certains États font en effet valoir leur souveraineté et le risque d'une « ingérence dans leurs affaires internes » pour refuser toute intervention humanitaire. Il faut dire que ces mêmes États sont souvent responsables de l'oppression qui a conduit à la fuite d'une partie de leur peuple...

L'Observatoire des situations de déplacements internes (IDMC) du Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), qui gère une base de données sur cette question, estime le nombre de personnes déplacées à 25 millions. En ne comptabilisant que les déplacements de population liés aux conflits, aux violences politiques et aux violations des droits de l'homme...

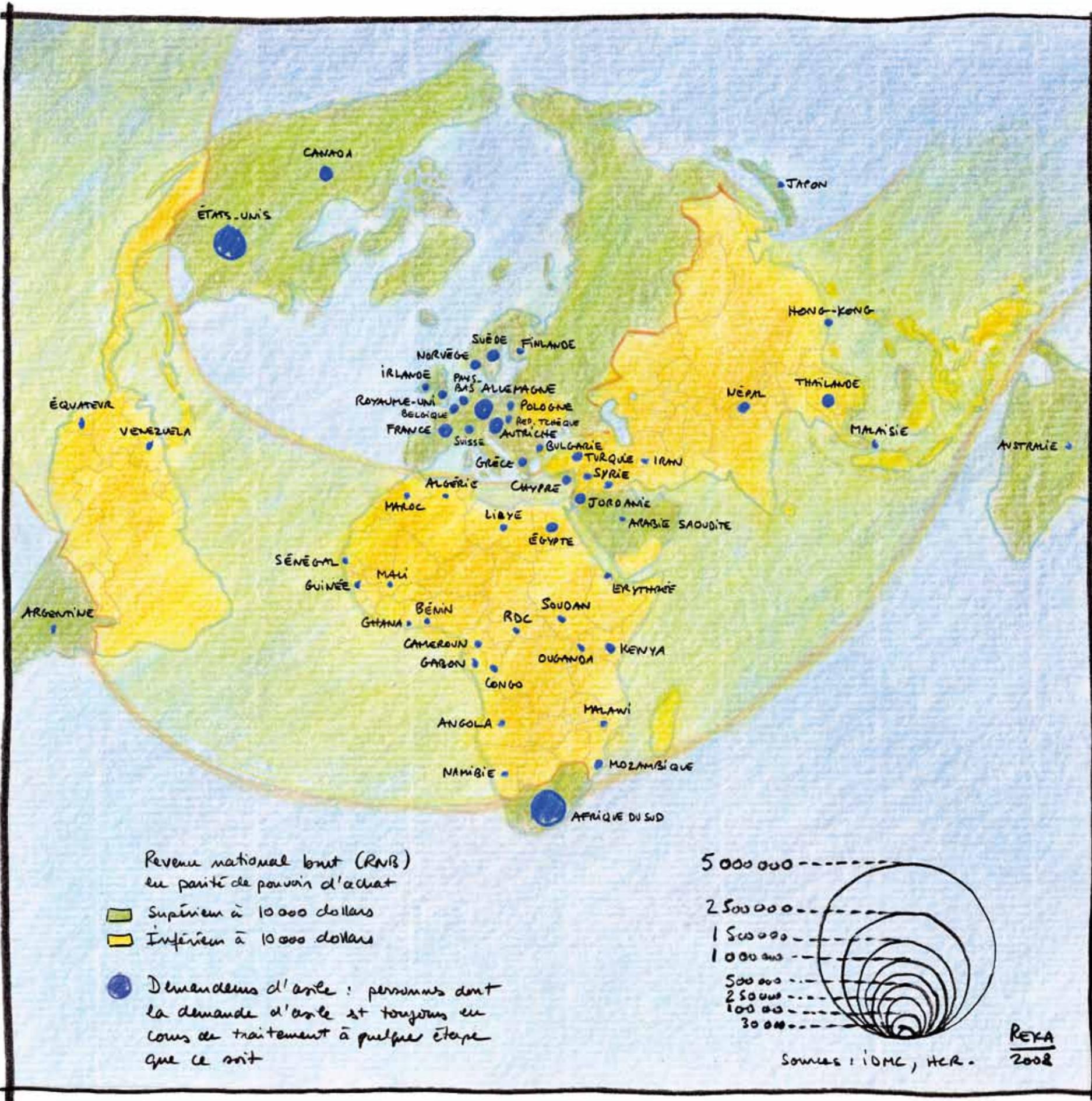
Les déplacements de population ont d'autres causes : les grands projets de développement (barrages, centres industriels, plantations) provoquent le déplacement de quinze millions de personnes par an. En 2006, les problèmes environnementaux ont affecté environ 145 millions de personnes... Il est difficile d'établir des statistiques fiables mais on peut considérer que, toutes causes confondues, les déplacements forcés concerneraient aujourd'hui entre 100 et 200 millions de personnes.

Une révision de la définition du déplacement forcé serait, dans ce contexte, la bienvenue. Elle permettrait de prendre en compte des situations comme celle qui prévaut aux États-Unis, où 400 000 des victimes de l'ouragan Katrina - les plus pauvres - n'ont toujours pas pu rentrer chez elles. Ou encore d'évaluer l'importance des déplacements liés au développement des grandes plantations forestières dans toute la région amazonienne...

- Revenu national brut (RNB) en parité de pouvoir d'achat
- Supérieur à 10 000 dollars
 - Inférieur à 10 000 dollars
 - Nombre inconnu de personnes déplacées (catastrophes naturelles, dérèglement climatique, grands projets de développement)
 - Nombre inconnu de déplacés pour cause de conflit
 - Nombre connu de déplacés à l'intérieur de leur propre pays pour cause de conflit



Sources : IDMC, HCR. REXA
2008



Ce Nord qui n'accueille pas

Des demandeurs d'asile si peu nombreux...

Ceux qu'on appelle « réfugiés » dans les pays du Nord ne sont pas ceux des camps du HCR dans les pays pauvres. Les premiers ont demandé et obtenu l'asile d'un gouvernement qui a bien voulu le leur accorder, les seconds ont simplement traversé une frontière internationale pour fuir la guerre.

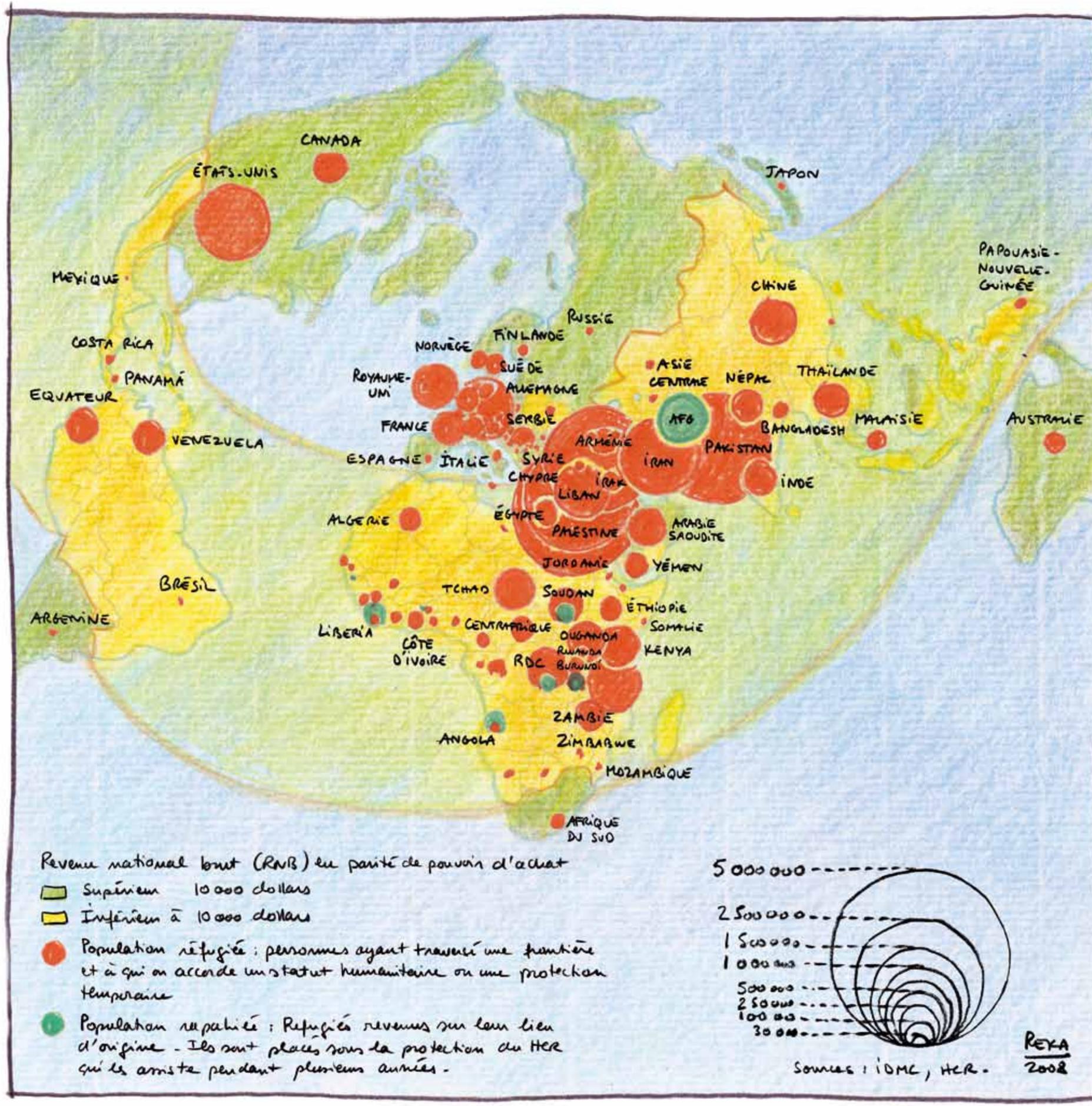
Dans un avis rendu en avril 2003, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) souligne « l'appréhension réductrice du droit d'asile retenue par la loi française, qui conduit à réduire la question de l'asile à un problème de politique migratoire »¹. Cette confusion des genres est fréquente dans les pays occidentaux. Si l'immigration est bien du ressort de chaque État, l'asile est un droit reconnu par la Convention de Genève (1951). L'arsenal de mesures dissuasives adoptées contre l'immigration a nécessairement des conséquences sur l'accueil des réfugiés.

En France, selon l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), le nombre de demandes d'asile a baissé de 33,6 % depuis 2005. En 2007, seules 7 354 demandes ont été accordées contre 13 770 en 2005... Et pour l'ensemble des pays riches, le nombre des demandeurs d'asile est passé de 600 000 en 2002 à environ 300 000 en 2007.

Cette diminution drastique peut s'expliquer par le nombre accru de contrôles effectués, mais aussi par des mesures telles que l'instauration par la loi sur l'asile de 2003 d'une « liste de pays sûrs », qui contient par exemple la Bosnie, l'Ukraine ou l'Inde, (l'Albanie et le Niger en ayant été retirés il y a peu suite à un avis du Conseil d'État), ou de la « procédure prioritaire » qui permet de traiter les demandes en quinze jours sans délivrer d'autorisation provisoire de séjour (APS). On peut s'interroger sur la pertinence d'une distinction si nette entre migrants économiques et réfugiés fuyant les guerres et les persécutions. En effet, s'ils n'empruntent pas toujours les mêmes routes, ils affrontent les pires dangers aux mêmes endroits : les Iles Canaries, Gibraltar, Lampedusa, la mer Egée, le golfe d'Aden (où les passeurs sont d'une inimaginable cruauté), la frontière du Mexique avec les États-Unis... Ces populations sont-elles si dissemblables qu'on veuille à tout prix les différencier ? Le migrant économique n'a peut-être pas eu d'autre choix que de partir : pourquoi ne pourrait-il pas prétendre, lui aussi, à une protection internationale ?

Essayer de faire la différence aujourd'hui n'est plus pertinent, car, même si les causes des déplacements sont variées, les conséquences sont les mêmes : toutes ces victimes méritent la même assistance et les mêmes droits. Verra-t-on bientôt le langage onusien s'enrichir d'une nouvelle expression : « réfugiés économiques » ?

(1) Vie-publique.fr, site officiel d'information de l'Etat français.



Ceux qui ont traversé la frontière...

Le Sud, zone d'accueil principale des réfugiés

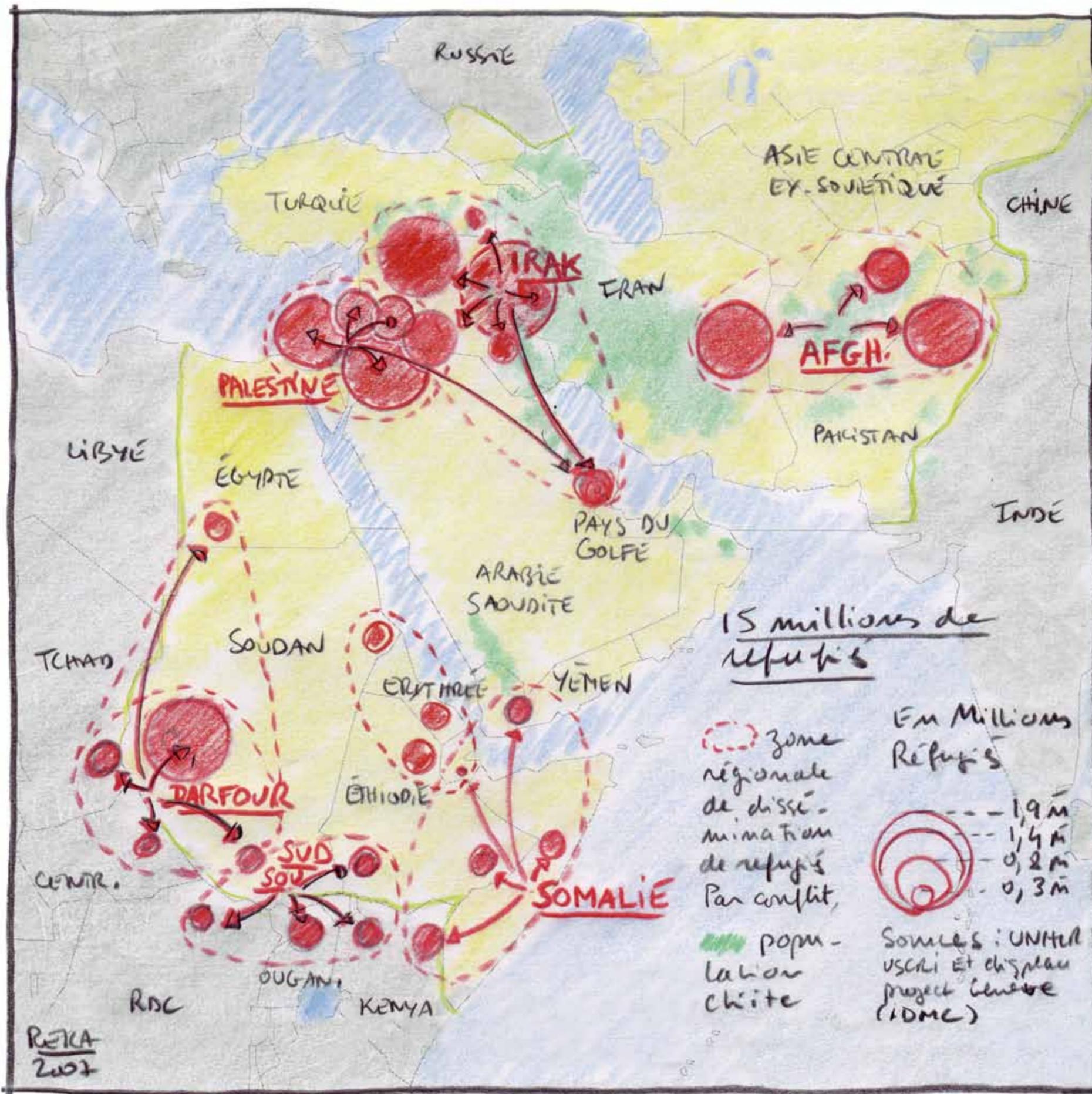
En 2006 le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) recensait dix millions de réfugiés, dont 80 % dans des pays en voie de développement. Les contingents les plus importants se trouvent bien souvent dans les plus pauvres : la République démocratique du Congo en accueille entre 200 000 et 300 000, la Syrie plus d'un million, le Yémen 100 000, la Tanzanie environ 500 000, le Pakistan plus d'un million, la Jordanie entre 2,3 et 2,5 millions...

Aucun d'eux n'aurait les moyens d'assumer seul cette responsabilité sans l'aide logistique et financière des États du Nord via des organismes internationaux.

Institution mandatée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU) pour répondre aux crises humanitaires, le HCR a su mettre en place une logistique lui permettant de porter secours à 500 000 personnes en moins de quarante-huit heures. Et cela ne s'improvise pas. Ses atouts ? Trois cents logisticiens et personnels de santé « de garde » sur les cinq continents, des centaines de milliers de bâches, tentes, couvertures, moustiquaires, ustensiles de cuisine, mais aussi des camions, des entrepôts préfabriqués et des générateurs électriques prêts à être embarqués à partir des entrepôts de Dubaï, Copenhague, Amman, Accra ou Nairobi. L'action humanitaire commence par une course contre la montre pour sauver des vies : nourrir, soigner et abriter.

Une fois l'urgence assurée commence un long et difficile parcours pour enregistrer et protéger les réfugiés. En traversant la frontière, ils ont perdu la citoyenneté de leur pays d'origine sans pour autant en trouver une autre dans le pays qui leur accorde asile. C'est alors le HCR qui est chargé d'assurer la protection physique et juridique de tous ceux qui en ont besoin. Encore faut-il pouvoir les identifier...

L'enregistrement auprès du HCR dans les pays d'accueil est facultatif : les réfugiés décident eux-mêmes de se faire connaître, et il n'est pas rare qu'ils jugent la démarche inutile, voire dangereuse. Un peu partout sur la planète, plusieurs centaines de milliers de personnes en droit d'obtenir le statut international de réfugié restent ainsi invisibles et échappent aux statistiques.



L'arc des crises

Réfugiés : le vertige des chiffres

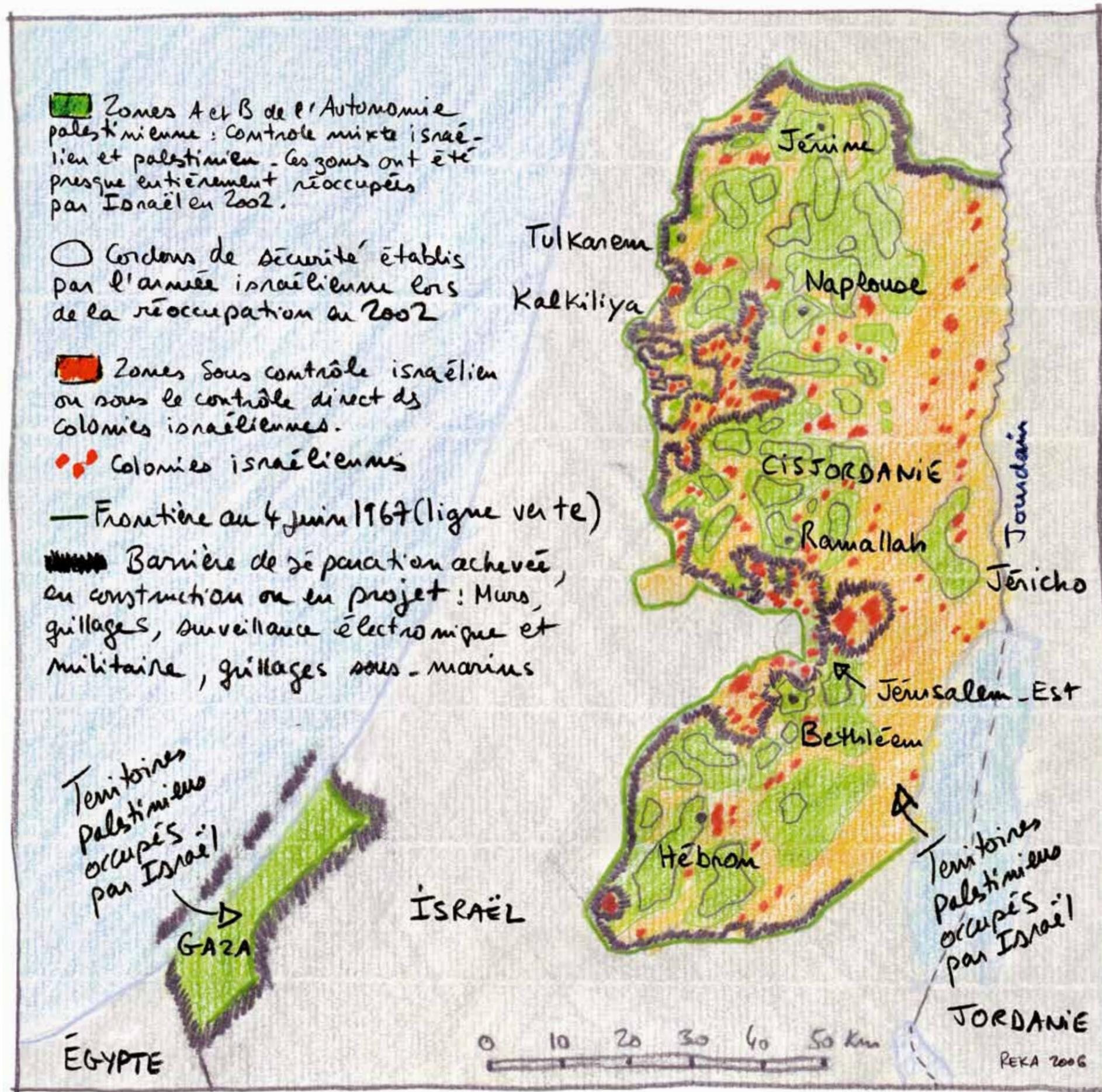
Quelque part dans un camps de réfugiés en Jordanie :

« Mon mari était officier dans l'armée précédente, raconte Amina. Après l'invasion, des milices ont commencé à nous menacer. Puis nous sommes partis à Fallouja, mais notre passé nous a poursuivi. Une liste est sortie, avec les noms de tous ceux qui avaient fait partie de l'armée. Nous avons tout laissé et nous sommes venus en Jordanie début 2005. A cette époque c'était encore facile d'entrer en Jordanie. Mon mari ne pouvait pas travailler, alors il est retourné en Irak pour essayer de gagner un peu d'argent. Il est resté 15 jours. Je ne sais pas ce qui s'est passé mais il m'a appelée pour me dire qu'il voulait revenir en Jordanie. A un poste de contrôle, entre Abou Ghraib et Ramadi, il y avait des hommes semblant appartenir aux forces gouvernementales, mais on a appris plus tard que c'était l'Armée [de Mahdi, milice d'obédience chiite]. Ils lui ont demandé sa pièce d'identité, puis ils l'ont emmené. Cela fait quatorze mois que je suis sans nouvelles de lui. Je vis seule avec mes cinq enfants. Je n'ai aucune source de revenu ⁽¹⁾ ».

Nulle part ailleurs dans le monde la circulation des personnes fuyant les guerres n'est aussi intense. Ceux qui se croisent sur les routes de l'exil - déplacés et réfugiés - se comptent en millions : le conflit irakien, entre 2 et 5 millions selon les estimations, le conflit au Soudan entre 5 et 5,5 millions, le conflit israélo-palestinien entre 4,5 et 5 millions... Faut-il continuer ? Les chiffres sont étourdissants.

La Jordanie accueille sur son territoire deux millions de réfugiés palestiniens installés depuis deux générations, et entre 500 000 et 800 000 Irakiens arrivés depuis le début du conflit en 2003, soit en tout plus de 2,5 millions pour un pays de 5,7 millions de personnes... Un des plus pauvres de la planète pour ses ressources en eau.

(1) Réfugiés, Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, numéro 146, volume 2, 2007..



Vivre à l'ombre du mur

La Palestine dépecée, confinée, bouclée

C'était bien avant l'édification de ce que l'on appelle le « mur d'apartheid » du côté palestinien et la « clôture de sécurité » du côté israélien. Pendant les discussions sur le statut de Jérusalem au début des années 2000, l'un des négociateurs palestiniens nous confiait son désarroi face au complexe et incompréhensible imbroglio territorial que les Israéliens leur proposaient : « Si nous signons un accord sur ces bases, il faudra à l'avenir équiper tous les Palestiniens de petites lumières rouges sur les chaussures. Elles s'allumeront aussitôt qu'ils entreront par mégarde en zone C (sous contrôle israélien) et s'éteindront lorsqu'ils reviendront en zone A ou B (sous contrôle palestinien ou mixte) ».

Maintenant il y a le mur. Un mur de béton, immense, de huit à dix mètres de hauteur qui serpente aux marges de la ville, pénètre au cœur de la ville, traverse la rue, fracture l'espace urbain et l'espace social palestinien.

« Ce n'est pas une frontière ! » répétait Ariel Sharon à qui voulait l'entendre lorsqu'on commença la construction. Quel paradoxe pourtant. La frontière légitime, la Ligne verte, celle qui est reconnue internationalement, est niée sur le terrain comme sur les cartes israéliennes. Elle est invisible. Le mur, lui, en revanche, est bien visible... Il a été déclaré illégal par la Cour internationale de justice et est pratiquement infranchissable. Bien qu'illégitime, avec ses terminaux et ses checkpoints qui ressemblent à s'y méprendre à des postes de douane, il fait office de vraie frontière puisqu'il est physiquement et massivement ancré à l'intérieur du territoire occupé.

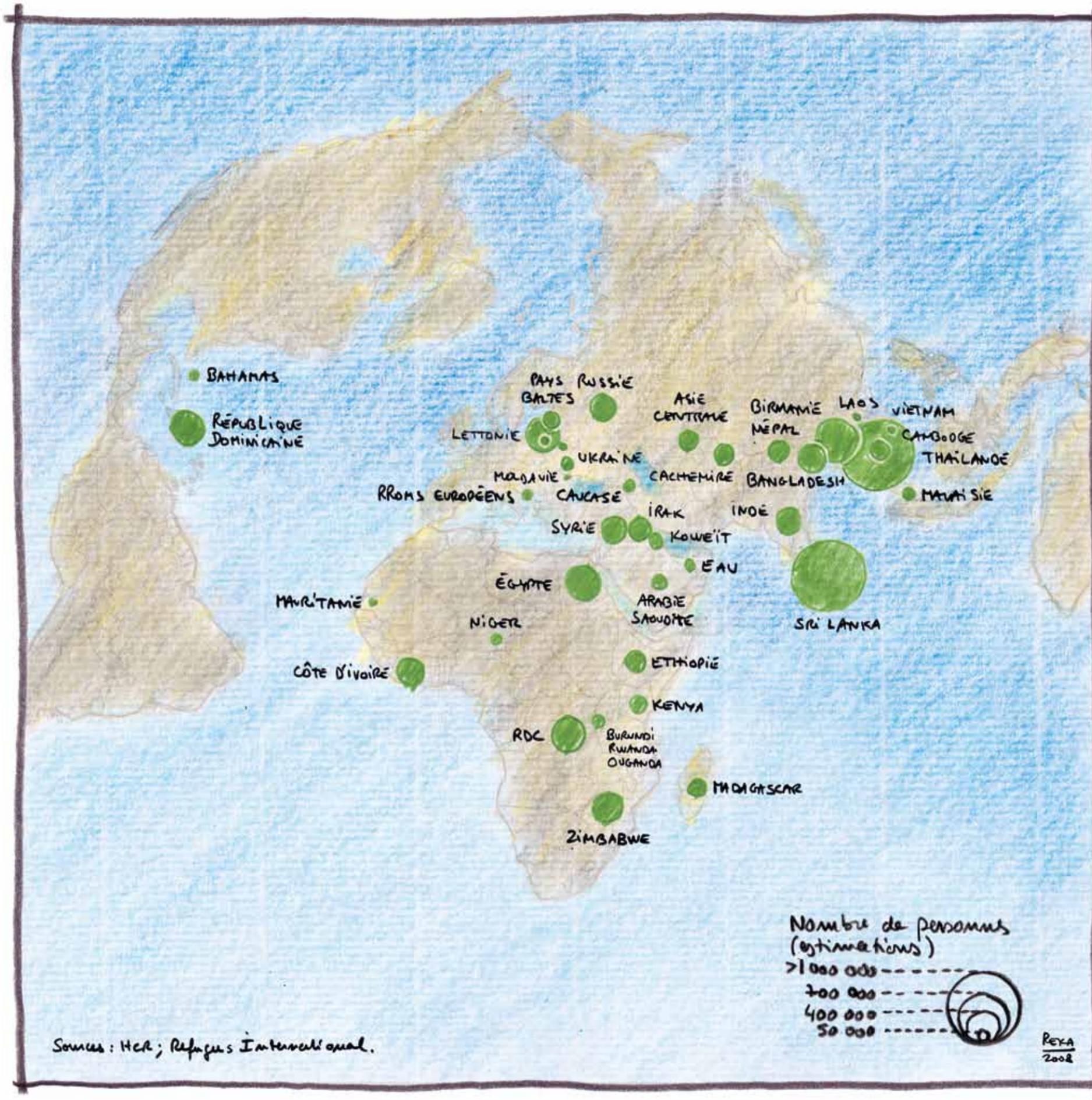
Une habitante de Bethléem en parle :

« De ma fenêtre j'avais une vue magique, la douceur du paysage, les couleurs... Le vert sombre de mes oliviers, l'ocre clair du sable et de la roche, la sécheresse de l'atmosphère. C'était chaud. De ma fenêtre, j'avais tout l'univers, mon univers, des milliers d'années d'histoire ! La poussière et l'herbe rase. De ma fenêtre, je pouvais voir un paysage magnifique, embrasser Jérusalem !

Le temps passe, le mur s'élève et nous rend aveugles. Nous devenons aveugles. On finit par oublier ce qu'il y a derrière, ceux qui vivent derrière. Eux ne nous oublient pas : ils nous occupent. Ce mur est... comment dire, grand. Il est aussi... sans fin, sans espoir. Il ferme le paysage, il ferme aussi nos vies. Ce mur est énorme et son ombre encore plus, qui couvre nos rues, nos maisons, nos jardins. Elle couvre aussi, et surtout, notre espoir.

Ce mur est incompréhensible, inexplicable. Enfin, « eux » l'expliquent... Leur peuple était traumatisé par les attentats-suicide. Ils l'ont donc construit pour, disent-ils, assurer leur sécurité et statistiquement, les attaques se sont arrêtées.

Mais depuis l'apparition du mur, mon âme est dans l'ombre. Comme l'âme de millions de gens. Depuis le mur, nos magasins ferment un à un, nos stations-service disparaissent. Le mur fragmente nos espaces de vie, nous coupe de nos lieux de prière, nos écoles, nos hôpitaux. Le mur brise nos vies. Il nous sépare de nos amis et, c'est le pire, de notre famille... ».



Citoyens de nulle part

« Autrefois, l'homme n'avait qu'un corps et une âme. Aujourd'hui, il lui faut en plus un passeport, sinon il n'est pas traité comme un homme. »

Stefan Zweig (apatride de 1938 à sa mort en 1942).

Entendant Philippe Leclerc, du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), dresser des portraits d'apatrides, ces êtres humains sans nationalité et donc « sans patrie », comment ne pas penser à mes grands-parents ? Arrivés en France en 1928, en provenance de Hongrie, de Tchécoslovaquie et d'Ukraine, ils furent déclarés apatrides dès leur entrée sur le territoire français. Leur demande de naturalisation avait presque abouti à la veille de la seconde guerre mondiale. L'arrivée de l'armée allemande et l'Occupation en décidèrent autrement : ils ne l'obtinrent finalement qu'en 1948.

Au cours de ces vingt années, période de guerre mise à part, ils avaient malgré tout des papiers, étaient enregistrés, pouvaient travailler et bénéficiaient à peu près des mêmes droits que les citoyens français.

Soixante ans plus tard, il n'est pas sûr que la situation mondiale soit aussi « favorable ». L'immense majorité des apatrides est condamnée à vivre dans l'ombre, à l'écart de la société, bien souvent privée des droits les plus élémentaires.

La population apatride est par définition invisible : comme le souligne Stefan Zweig, « l'être humain ne fait pas le poids devant la machine administrative ». Les papiers seuls prouvent l'existence de l'individu, non la réalité de sa chair. A cette école du paradoxe, la contradiction est parfois poussée jusqu'à cette question : quels papiers présenter pour avoir un certificat d'apatridie ?

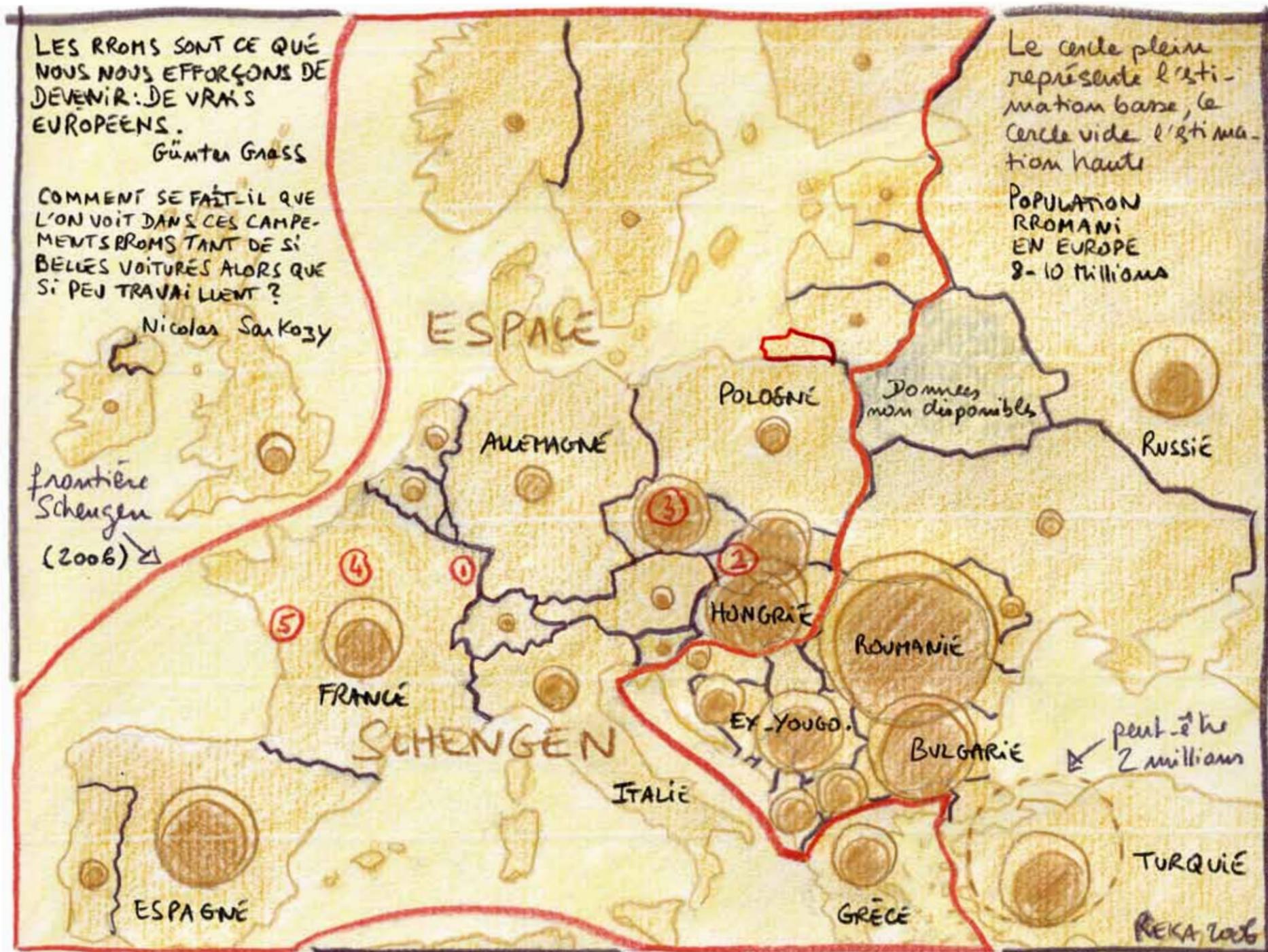
Les apatrides sont ainsi condamnés à naviguer en eaux troubles, dans les failles laissées par des lois mal conçues, des bouleversements géopolitiques fréquents et diverses discriminations...

Phénomène mal connu du grand public, voire ignoré, l'apatridie naît de quatre grands processus : la privation officielle de nationalité (comme ce fut par exemple le cas pour les personnes ayant fui l'Allemagne nazie), sa perte, souvent à la suite de démarches non effectuées, de refus d'enregistrement (notamment pour des raisons politiques, les principales populations touchées étant souvent les minorités et les peuples autochtones) et de défauts d'enregistrement. C'est d'ailleurs sur ce dernier point que les organisations internationales concentrent leurs efforts, considérant que l'un des moyens les plus efficaces de lutter contre l'apatridie est de promouvoir un système effectif d'enregistrement des naissances.

En Europe, la disparition de l'URSS en 1991 a transformé plusieurs centaines de milliers de citoyens soviétiques en personnes apatrides. En Lettonie 400 000 Russes se voient encore refuser la nationalité. Quelques notes verbales du gouvernement letton adressées au HCR à la fin des années 1990 témoignent du débat qui entoure cette question : le gouvernement refusait ainsi au HCR le droit de nommer « apatrides » ceux qu'il appelait des « non-citoyens ».

Récemment, quelques pays d'Asie et du Golfe ont réalisé d'importants progrès politiques et législatifs. C'est le Népal qui marquera durablement l'histoire de l'apatridie : en novembre 2006, ce petit pays a voté une loi sur la citoyenneté qui a permis à 2,6 millions de personnes sur 3,4 millions d'obtenir la nationalité népalaise. Cette régularisation massive indique une certaine prise de conscience de la part des états qui réalisent finalement qu'il vaut mieux reconnaître et enregistrer ces populations lesquelles, isolées et hors de contrôle, seraient susceptibles de présenter une menace pour la sécurité intérieure.

Le HCR évalue le nombre de personnes apatrides dans le monde à environ 5,8 millions, mais reconnaît qu'elles pourraient être jusqu'à 15 millions...



LES RROMS SONT CE QUE NOUS NOUS EFFORÇONS DE DEVENIR: DE VRAIS EUROPEENS.
GÜNTER GRASS

COMMENT SE FAIT-IL QUE L'ON VOIT DANS CES CAMPESMENTS RROMS TANT DE SI BELLES VOITURES ALORS QUE SI PEU TRAVAILLENT?
Nicolas Sarkozy

Le cercle plein représente l'estimation basse, le cercle vide l'estimation haute
POPULATION RROMANI EN EUROPE
8-10 millions

La nation Rromani

Le peuple européen

Le choix d'une seule couleur, la teinte ocre, symbolise l'unité d'un peuple dispersé dans une multitude de pays : la nation Rromani, qui regroupe notamment les Rroms (avec deux « r »), les Manouches (Sintés), et les Gitans (Kalés).

Celle-ci se définit comme une nation « sans territoire compact et sans prétention à un tel territoire » (cinquième congrès de l'Union Rromani Internationale, Prague, juillet 2000). Ses revendications ne portent pas sur l'espace, mais sur le droit et la justice.

Une proposition de statut-cadre, élaborée par le RANELPI (Réseau d'activistes rroms sur les questions politiques et juridiques) pour l'Union européenne, définit le peuple rrom comme « un élément constitutif de l'Europe, à laquelle il a apporté une contribution humaine, matérielle, artistique, économique, militaire et morale trop souvent négligée ». Il souhaite « s'inscrire dans une dynamique progressiste, orientée vers l'intégration sociale, l'égalité des droits, le refus de l'exclusion et le respect mutuel de toutes les identités représentées en Europe ».

Voilà un document que M. Nicolas Sarkozy n'a certainement pas pris la peine de lire, de même que certains élus qui reprennent en chœur ses discours ouvertement racistes et « rromophobes ».

Comme par exemple M. Dominique Leclerc, sénateur UMP d'Indre-et-Loire. La scène se passe au Sénat le 31 juillet 2002, au cours des débats sur la loi Sarkozy : « On a parlé des gens du voyage ! C'est le fléau de demain. [...] Ils vont nous poser d'énormes problèmes [...]. Ce sont des gens asociaux, aprivatifs (sic), qui n'ont aucune référence et pour lesquels les mots que nous employons n'ont pas de signification. [...] Nous, les maires, qui faisons des patrouilles, nous voyons toutes les nuits trois, quatre ou cinq camionnettes de gens du voyage qui viennent « sauter » - je n'ai pas d'autres mots - des gamines de douze ou treize ans jusque devant chez leurs parents, et cela n'intéresse personne ! ». On peut lire dans le compte-rendu officiel, en conclusion de cette élégante envolée : « Bravo et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE [Rassemblement démocratique et social européen] ».

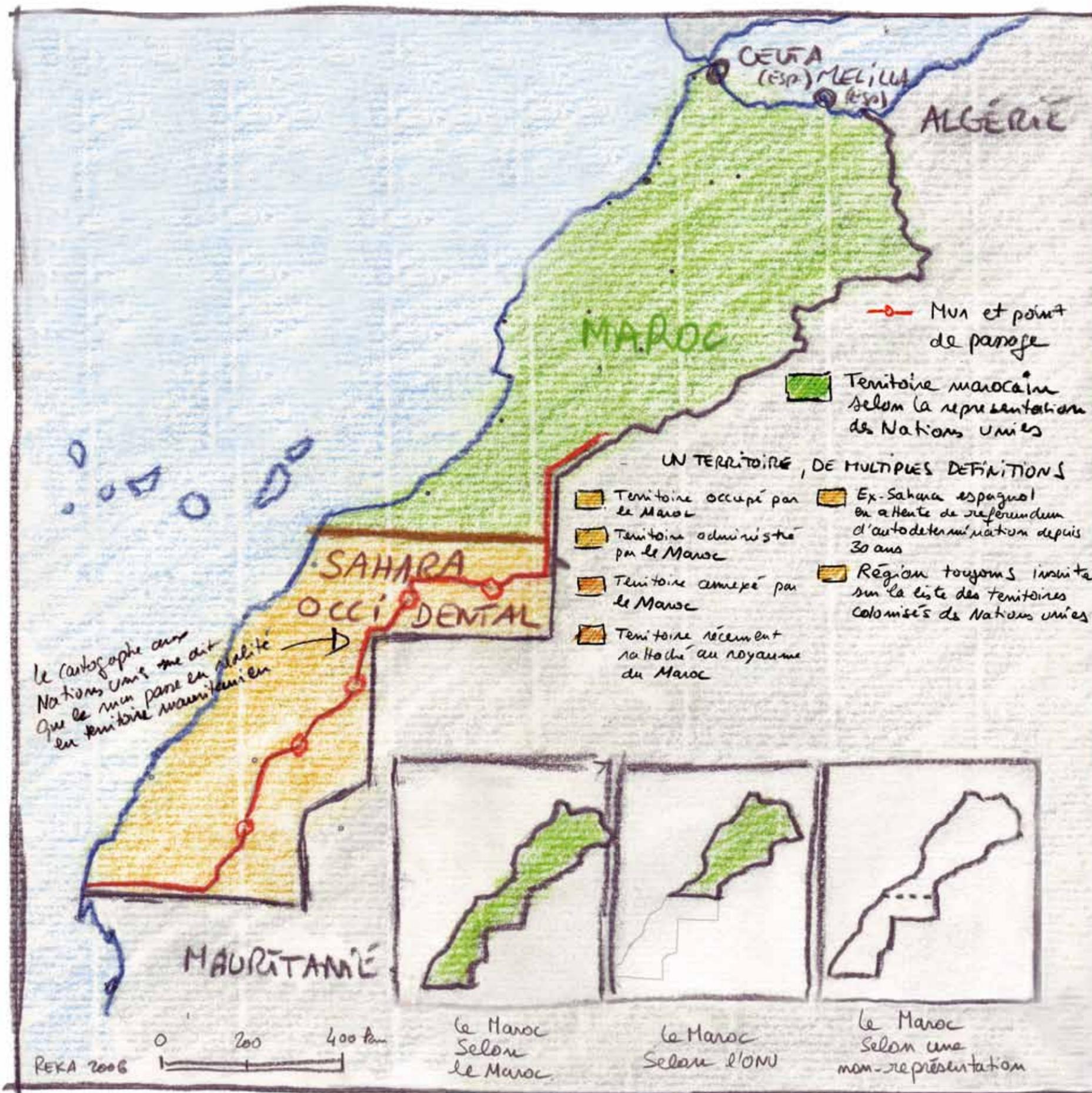
Depuis 2002, l'Etat français tente de criminaliser les Rroms de France pour pouvoir mieux les expulser. Alors que pour les citoyens européens « reconnus » les frontières disparaissent, pour les Rroms, si souvent discriminés, dont les droits les plus élémentaires sont sans cesse niés, elles restent un authentique cauchemar...

Ce sont, sur la carte, ces vilaines balafres rouges et noires.

Population Rromani
En Millions



CINQ ÉVÉNEMENTS PRIS AU HASARD DANS LA VIE DES RROMS D'EUROPE: ① Michel Habig, maire UMP d'Emisheim fait brûler 14 caravanes d'un campement Rrom (Jan 2006) ② Révolte des Rroms de Slovaquie contre la faim et la précarité (fév 2004) ③ La ville d'Usti nad Labem en Tchéquie fait construire un mur pour séparer les tziganes du reste de la population (oct 1999) ④ Nicolas Sarkozy lance sa campagne anti-Rroms (été 2002). ⑤ Nicolas Sarkozy fait expulser vers la Roumanie le jour de la fête de la musique le musicien MATEI GOVAKI accordéoniste et père de deux enfants régulièrement scolarisés.



Le pays qui n'existait pas

Un désir de nation

Y a-t-il une ligne dans le sable qui sépare le Sahara occidental du Maroc ?

Mais oui !

« Il y a bien une ligne que les Sahraouis ne peuvent pas traverser à moins qu'ils n'acceptent de devenir Marocains... »

Kamel Fadel, représentant du Front Polisario (1) en Australie.

Mais non !

« La meilleure cartographie du monde ne peut pas nier d'un trait la lutte légitime du peuple marocain pour le parachèvement de son unité territoriale... »

Un professeur de l'université de Casablanca

Mais si !

« J'ai réglé la question du Sahara qui nous empoisonnait depuis vingt-cinq ans... »

Mohamed VI, roi du Maroc, dans un exercice d'autosuggestion assez réussi lors d'un entretien avec les journalistes du Figaro, septembre 2001.

(1) « Le Front Polisario est un mouvement politique et armé du Sahara occidental formé en 1973, et principalement composé d'indépendantistes sahraouis. » (d'après Wikipédia)



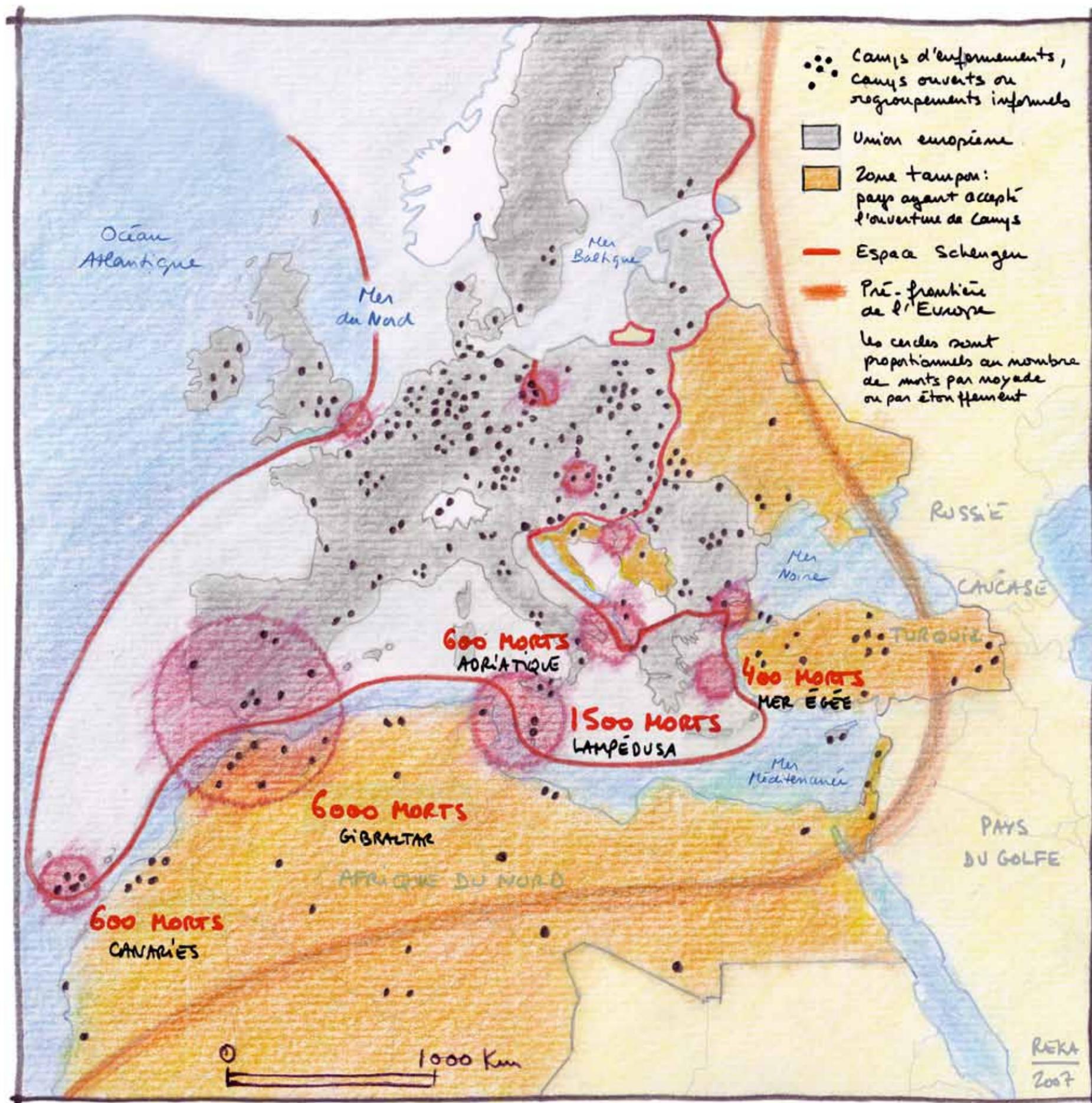
Vers la sanctuarisation des pays riches

Un monde interdit

C'est étrange, cette peur paranoïaque de l'invasion, cette volonté de se « protéger » coûte que coûte de ces dizaines de millions d'êtres humains en détresse qui, chaque année, prennent le chemin de l'exil vers les contrées riches qu'ils imaginent terre d'espérance. Mais les riches ont décidé que cette humanité-là était indésirable. Ils renforcent leurs frontières, dressent des barrières infranchissables et construisent des murs toujours plus hauts. C'est finalement une véritable stratégie de guerre qui est mise en œuvre pour contenir cet envahisseur si menaçant.

Par un effet d'entraînement, quelques autres grands pays comme le Brésil, la Chine ou la Russie mettent également en place une « sanctuarisation intérieure » pour tenter de limiter les migrations économiques des régions pauvres vers les zones de forte croissance.

Ces obstacles physiques sont un des outils les plus efficaces pour criminaliser l'immigration et justifier l'emploi d'expressions telles que « immigrant illégal » ou « clandestin », pour qui transgresse la loi. Ces nouveaux obstacles, juridiques ou physiques, permettent de créer artificiellement de nouvelles catégories de délinquants : il devient criminel de migrer pour des raisons économiques, pour rejoindre sa famille ou demander l'asile.



Des milliers de morts aux portes de l'Europe

Un continent aux frontières multiples

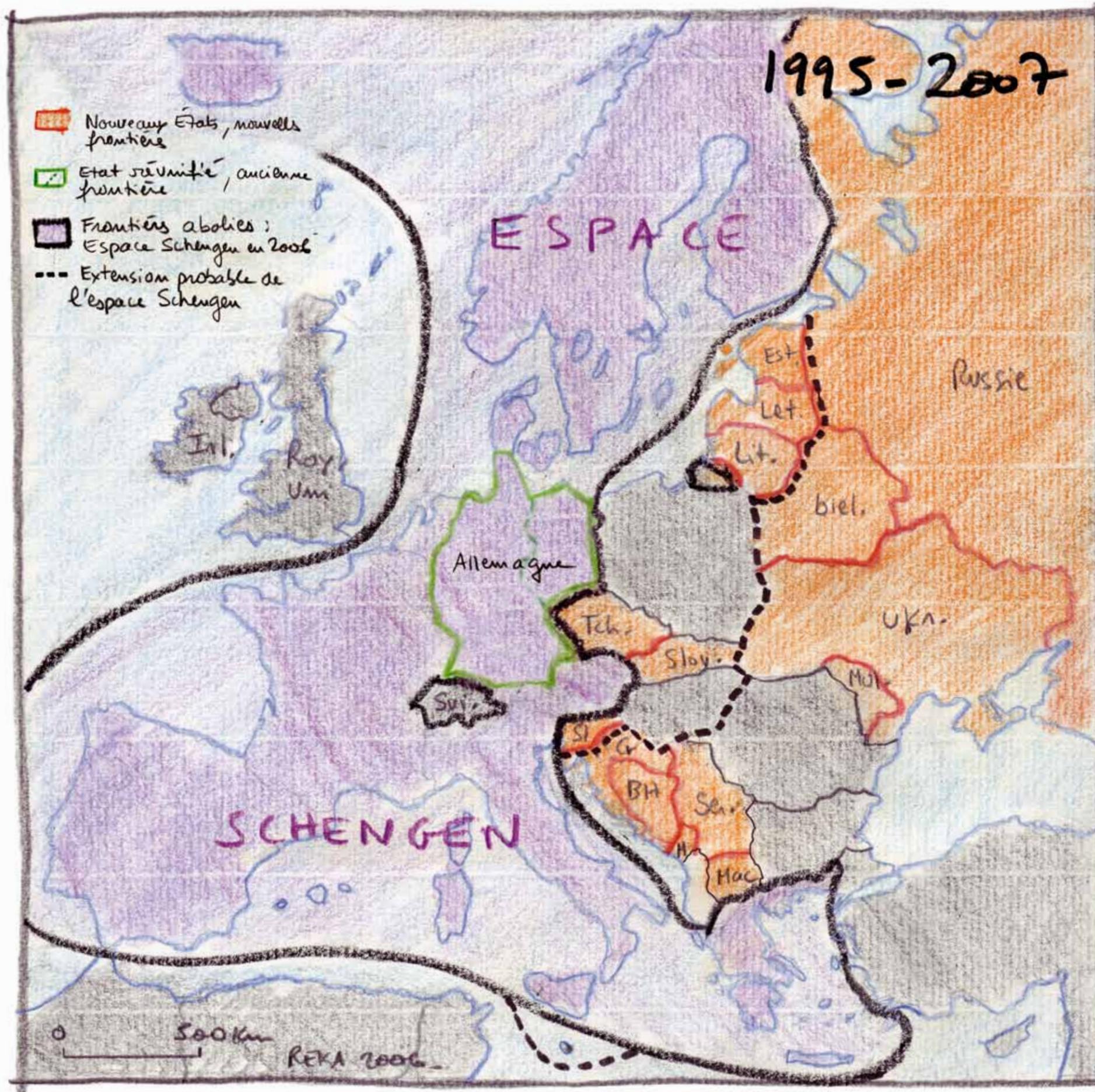
Cette carte, nous l'avons dressée pour la première fois en 2003 grâce au méticuleux travail d'Olivier Clochard du laboratoire Migrinter (Migrations internationales, espaces, sociétés, Poitiers). Dans cette première version, les chiffres étaient malheureusement très sous-estimés. Nous mettons à jour ce document assez souvent et, malheureusement, à chaque fois nous devons rajouter des points noirs, à chaque fois nous devons changer les chiffres en rouge. Et les remplacer par d'autres, toujours plus élevés.

Le 1^{er} janvier 1993, Gerry Johnson, un citoyen du Liberia –pays alors dévasté par une guerre civile meurtrière– est découvert mort étouffé dans un wagon de marchandises à Feldkirch, en Autriche. Le 16 février 2007, des garde-côtes constatent la mort de vingt-quatre personnes, dont une femme, toutes originaires de Somalie –pays actuellement déchiré et démembré par une guerre meurtrière– après le naufrage de leur petite embarcation près de l'île grecque de Samos. Entre ces deux dates et ces deux lieux, un peu plus de 9 000 autres migrants –au moins– ont perdu la vie en tentant de rejoindre l'Europe, terre de la liberté et des droits de l'homme.

Ce chiffre effrayant est fourni par l'organisation non gouvernementale United, qui se fonde sur des rapports de presse et des signalements effectués par des organisations locales. Seuls les décès connus figurent sur la carte, qui n'est donc qu'une représentation a minima d'une hécatombe ignorée.

Cette boucherie résulte des choix de l'Europe, qui a installé un peu partout ses « filets de protection ». Elle l'a fait consciencieusement, et déjà loin, très loin de son propre territoire : de Nouakchott à Tripoli en passant par Niamey et Agadir, l'Europe se dote d'une « préfrontière ». Déjà, au cœur du désert, contrôles policiers, refoulements, regroupements informels et premiers camps. Le danger est encore au rendez-vous pour qui passe les mailles de ce premier filet et arrive à la vraie « frontière », de loin la plus mortelle. Tous ceux qui ont réussi à passer cette ligne rouge et en réchappent seront attendus aux points noirs, dans les camps de rétention, c'est-à-dire à la « postfrontière ».

Mais on ne meurt pas qu'en arrivant. On meurt aussi en repartant, comme Marcus Omofuma, citoyen Nigérian, qui le 1^{er} mai 1999, a purement et simplement été assassiné (le visage presque entièrement bandé) dans un avion de la Balkan Air, par trois policiers autrichiens sadiques chargés de l'escorter lors de son voyage de retour, après que sa demande d'asile lui eut été refusée.

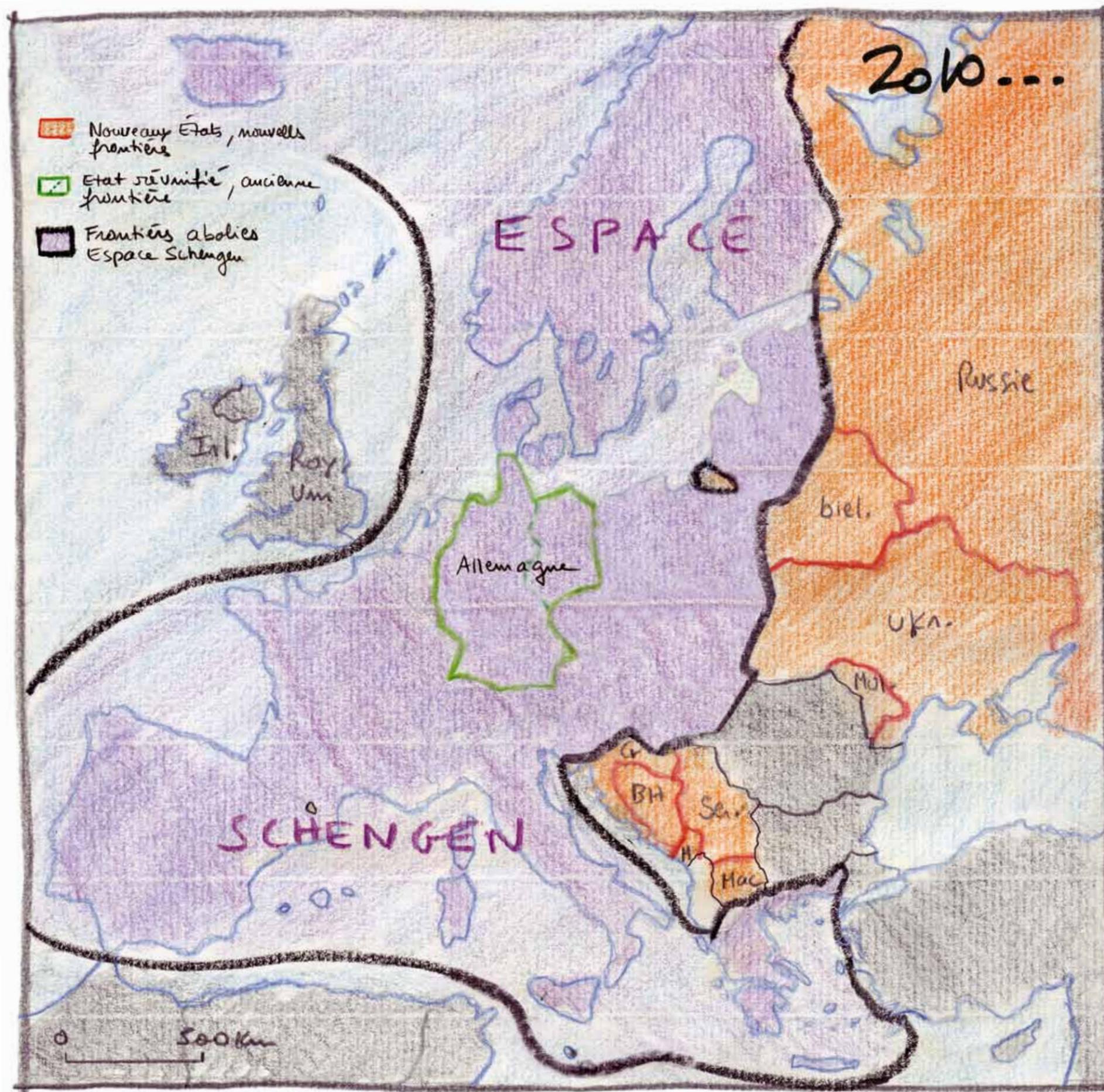


Quand l'histoire bouleverse la géographie

Redistribution des frontières européennes

En se regroupant et s'agglomérant au sein de l'espace Schengen, les pays d'Europe de l'Ouest parachèvent leur « unité territoriale ». Ils donnent, de cette manière, l'illusion de s'ouvrir sur les autres et de faciliter la circulation des êtres humains. En fait, avec cette zone de libre circulation, ils se referment sur eux-mêmes, se rétractent.

Dans un mouvement presque simultané, les anciens pays communistes d'Europe de l'Est vont en sens inverse. Ils se fragmentent par petits ou grands morceaux, se séparent comme on divorce à l'amiable, et, d'un commun accord, dressent de nouvelles frontières.



Quand la géographie bouleverse l'histoire

Du Comecon à l'espace Schengen

Et voilà ! L'Est est finalement passé à l'Ouest... Les anciennes démocraties populaires ainsi que trois anciennes républiques soviétiques ont été absorbées dans l'espace Schengen, qui se construit sans ses « extrêmes ».

Aux marges de l'Europe « schengenisée », les exclus sont d'abord les très riches, Suisse et Liechtenstein en tête, suivis d'Andorre, du Vatican, du Royaume-Uni et de l'Irlande. Puis les plus pauvres : la petite enclave russe de Kaliningrad, l'ex-Yougoslavie (moins la Slovénie), l'Ukraine, la Moldavie... et la Géorgie ! Oui, les Géorgiens sont optimistes. Chez eux, pas un bâtiment public ne déploie un drapeau géorgien sans l'accompagner de celui de l'Union européenne. Et sur le Parlement, l'année dernière, c'étaient les couleurs du drapeau européen qui dominaient... On ne saurait être plus clair sur ses aspirations.

Lorsque la Bulgarie et la Roumanie entreront dans Schengen, il ne restera plus en Europe que ces quelques « îles », plus ou moins grandes et isolées.

En septembre 2007, l'Union européenne (UE) signait un accord de libéralisation partielle du régime des visas pour certains pays des Balkans y compris la Macédoine. Mais il y a une exception de taille : la Grèce qui, bien que membre de l'UE, applique les accords Schengen... sauf pour les citoyens macédoniens, pour lesquels elle exige un visa spécifiquement grec. De manière totalement illégale. Il est vrai qu'il existe quelques différends entre ces deux pays, mais là, tout de même, c'est un peu mesquin...

La grande roue

Echanges euro-africains : l'Afrique sauve l'Europe, qui appauvrit l'Afrique, qui nourrit l'Europe, qui asservit l'Afrique, qui paye l'Europe, qui continue de piller l'Afrique...

Au Mali, début 2006, une radio a organisé le procès pastiche de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Cet épisode a par la suite été repris dans une adaptation cinématographique hilarante, « Bamako » d'Abderrahmane Sissako. Des instances financières internationales ridiculisées. Cela pourrait effectivement être drôle si les conséquences de leurs politiques successives n'étaient, elles, bien réelles, et si désastreuses pour le continent africain. Les ajustements structurels imposés par les institutions de Washington pour « assainir » les économies ont brisé l'Afrique.

Au début des années 2000, la Banque mondiale a reconnu s'être trompée et a publié un communiqué de presse d'environ dix lignes qui annonçait l'abandon de ces plans, en soulignant « les effets négatifs », reconnaissait que « la situation du développement humain se dégradait en Afrique » et s'excusait « des désagréments provoqués auprès des populations des pays qui en avaient été victimes ». A Washington, on s'excuse pour des « désagréments » qui ont tué des centaines de milliers de personnes, dépeuplé les populations, détruit des économies et anéanti des pans entiers du secteur public.

On est donc passé aux « cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) », nouvelle imposture, inventée et promue par les mêmes instances aux dépens de la même population et qui conduit aux mêmes impasses. L'Amérique fait généreusement don à l'Afrique des politiques géniales de la Banque mondiale et du FMI.

En échange, l'Afrique donne du pétrole et des minerais.

De son côté l'Europe offre fièrement les politiques d'aide au développement de la Commission européenne qui ne valent guère mieux – ce que le sociologue suisse Jean Ziegler soutenait dans *Libération* en octobre 2007 : « L'Europe favorise la faim en Afrique », y écrivait-il. Ce à quoi Peter Mandelson et Louis Michel, commissaires européens, répondirent que « seuls les accords de partenariat économique (APE) permettent la croissance et le développement du bien-être en Afrique ».

Derrière cette belle expression qui conjugue les mots flatteurs de « partenariat » et « accords », se cache pourtant bien un redoutable instrument de domination, permettant aux puissances occidentales d'exercer un certain contrôle sur l'économie africaine, et aux multinationales d'y puiser tout ce qui a de la valeur.

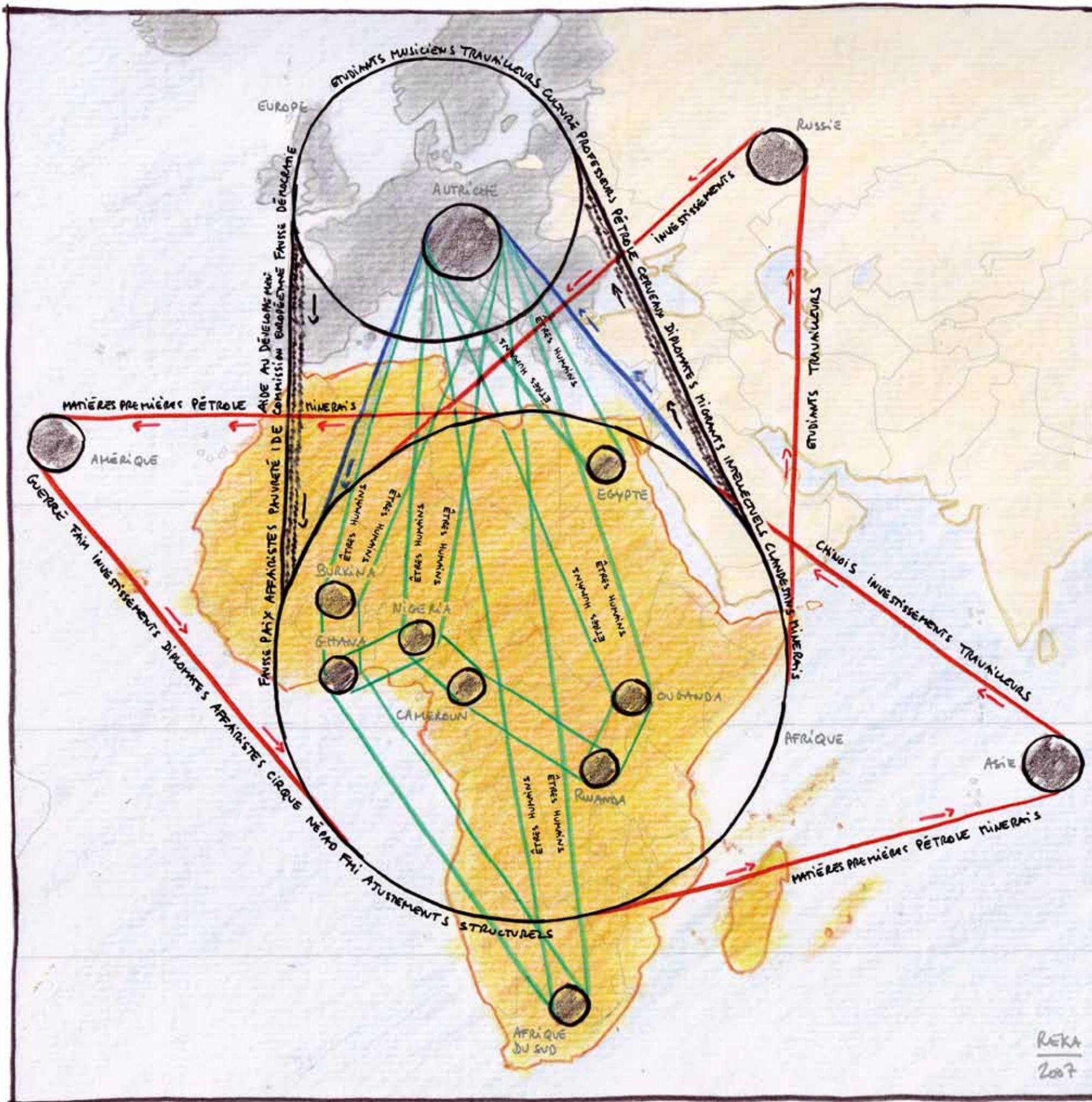
En échange, l'Afrique donne du pétrole et des minerais.

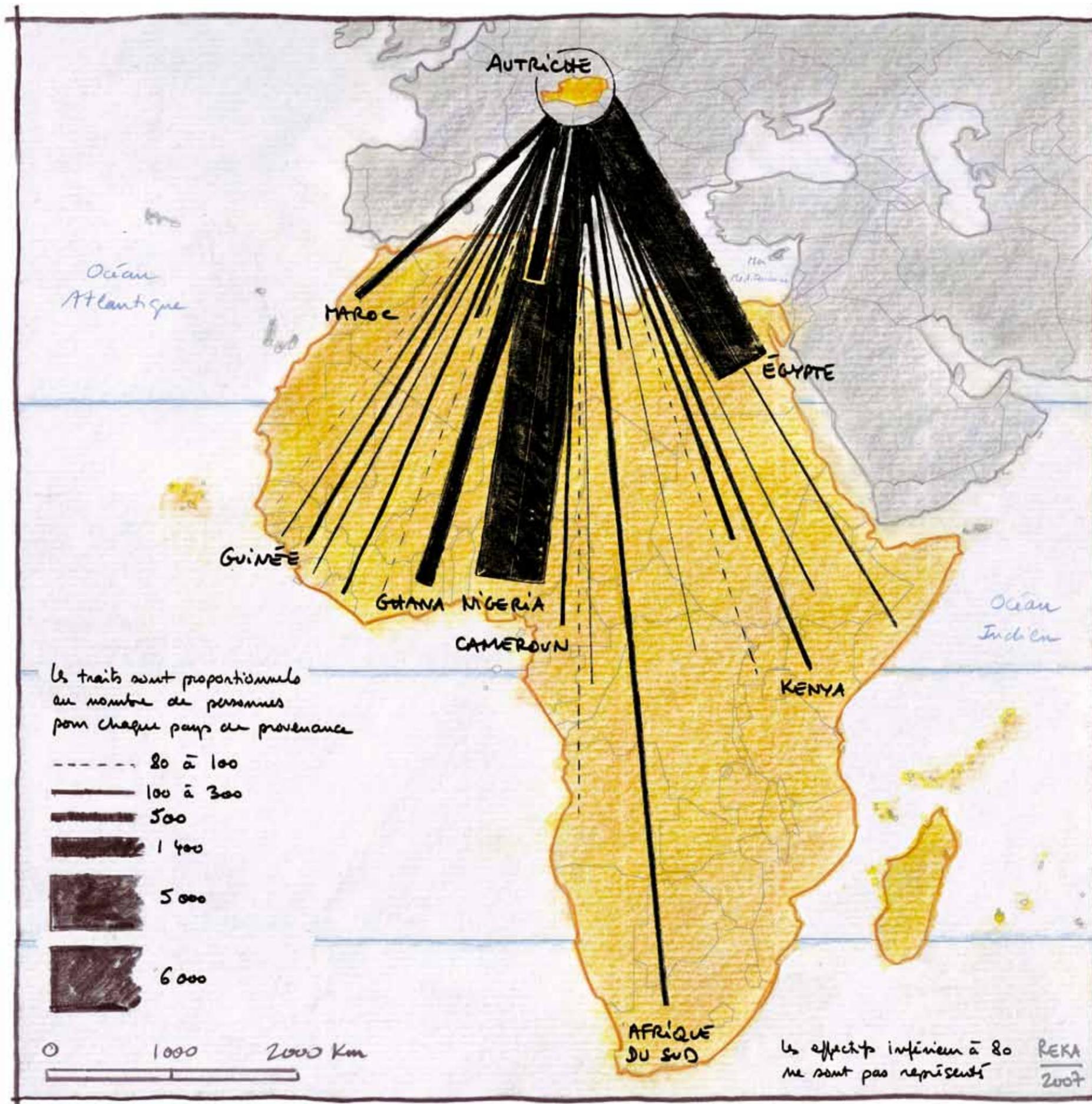
La Chine aussi renforce ses liens avec l'Afrique. Elle a récemment prouvé qu'elle avait le sens de l'humour, en accordant à la République démocratique de Congo un prêt de 5 milliards de dollars pour le développement des infrastructures de transport et de production minière, coupant ainsi l'herbe sous le pied du FMI... Qui éprouve quelques difficultés à se remettre de cette plaisanterie, ses projets dans la région étant maintenant compromis.

En échange, l'Afrique donne du pétrole et des minerais.

Est-ce donc tout ce que l'Afrique a à offrir ? C'est peu connu, mais l'Afrique offre aussi de la culture, de la musique et du théâtre. Des diplomates, des professeurs et des experts. Des étudiants, des travailleurs qualifiés et des intellectuels. Des écrivains. Beaucoup d'autres êtres humains que l'Europe renvoie parfois ficelés comme des saucissons dans des avions, quand ce n'est pas dans des lincauls.

Le mot de la fin est pour Eva Joly, ancienne juge d'instruction franco-norvégienne, qui s'exclame dans un chapitre de son dernier livre (*La force qui nous manque*, Les Arènes, Paris, 2007) fort à propos intitulé « Justice pour l'Afrique » : « Qui contestera les contrats conclus par Areva pour l'uranium au Niger ou Sadiola pour les mines d'or au Mali, Elf-Total au Nigeria ou au Gabon pour le pétrole ? Pays parmi les plus pauvres du globe qui ne touchent qu'une part dérisoire des richesses prélevées dans leurs sols ? La République [française] a contracté une dette qu'il lui faudra bien honorer. Notre prospérité est nourrie de richesses que nous volons. A certains de ces migrants clandestins qui risquent leur vie pour gagner l'Europe, il pourrait être versé une rente au lieu d'un avis d'expulsion. Je rêve [pour la France] d'un réveil collectif... »



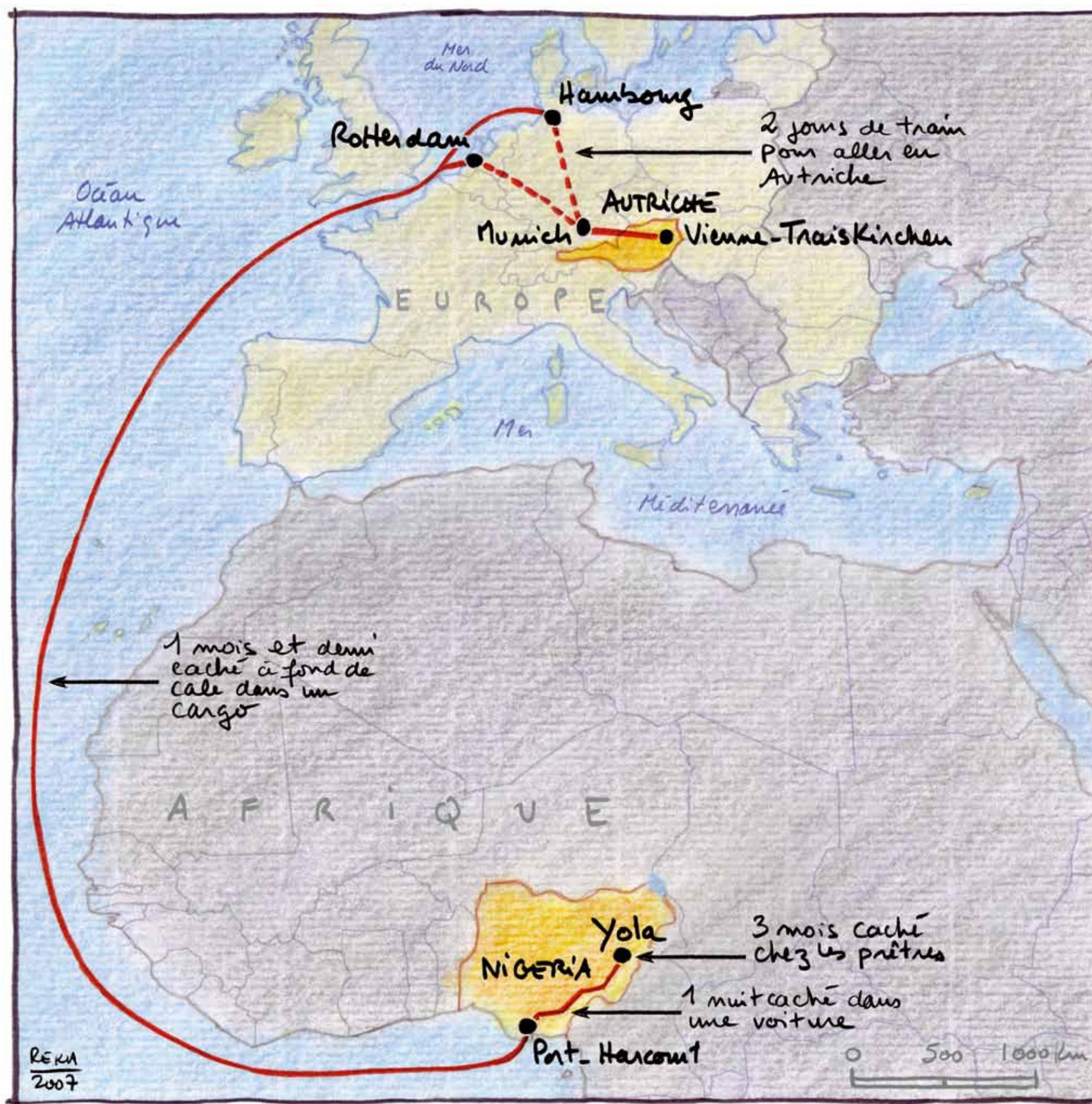


Quand Vienne a rendez-vous avec l'Afrique

Population africaine en Autriche par pays de provenance

Environ 21 000 Africains vivent aujourd'hui en Autriche. On en comptait, en 1991, 8 500. Un peu plus de la moitié vit à Vienne et dans les environs. Il faut ajouter à ce nombre environ 19 000 personnes originaires d'Afrique ayant été naturalisées, ce qui représente un total d'environ 40 000 personnes.

On a tendance à l'oublier, l'Afrique n'est pas une, mais multiple. Et la communauté africaine vivant en Autriche n'est pas une, mais multiple. Elle rassemble une population variée provenant de tous les pays d'Afrique, constituant une indéniable richesse humaine et culturelle. La majorité vient du Nigeria, d'Égypte, du Ghana, de Tunisie, du Maroc, d'Algérie, d'Afrique du Sud et du Cameroun. Tous ne sont pas réfugiés, exilés ou miséreux, ayant fui les guerres, la pauvreté ou les désastres environnementaux... Ils ne sont pas non plus tous drogués, dealers, voleurs ou receleurs. Il y a aussi parmi eux des enseignants ou des diplomates. Des travailleurs, des scientifiques, des étudiants ou des membres d'organisations internationales. En Autriche, tous sont, souvent et sans distinction, victimes de discrimination, parfois extrêmement brutale. Ce racisme ordinaire, essentiellement fondé sur la criminalisation générale de la population africaine, est enraciné dans la pensée populaire. Il est nourri et relayé par des médias complaisants.



Marcus

Sous la menace des violences ethnico-religieuses

Marcus n'a que sept ans lorsqu'il fait sa première expérience – brutale – de discrimination. Nous sommes à Yola, capitale de l'État d'Adamawa, au nord-est du Nigeria. Sa mère est morte depuis longtemps, son père biologique est inconnu. Il vit chez son beau-père, qui l'expulse de la maison... Son crime ? Être chrétien. Son beau-père est musulman. Et le petit garçon n'a nulle part où aller.

L'histoire de Marcus s'inscrit dans un contexte de violences ethnico-religieuses qui, depuis une vingtaine d'années, a provoqué la mort d'une dizaine de milliers de personnes dans l'ensemble du Nigeria, où environ 50% de la population est musulmane et 40% chrétienne.

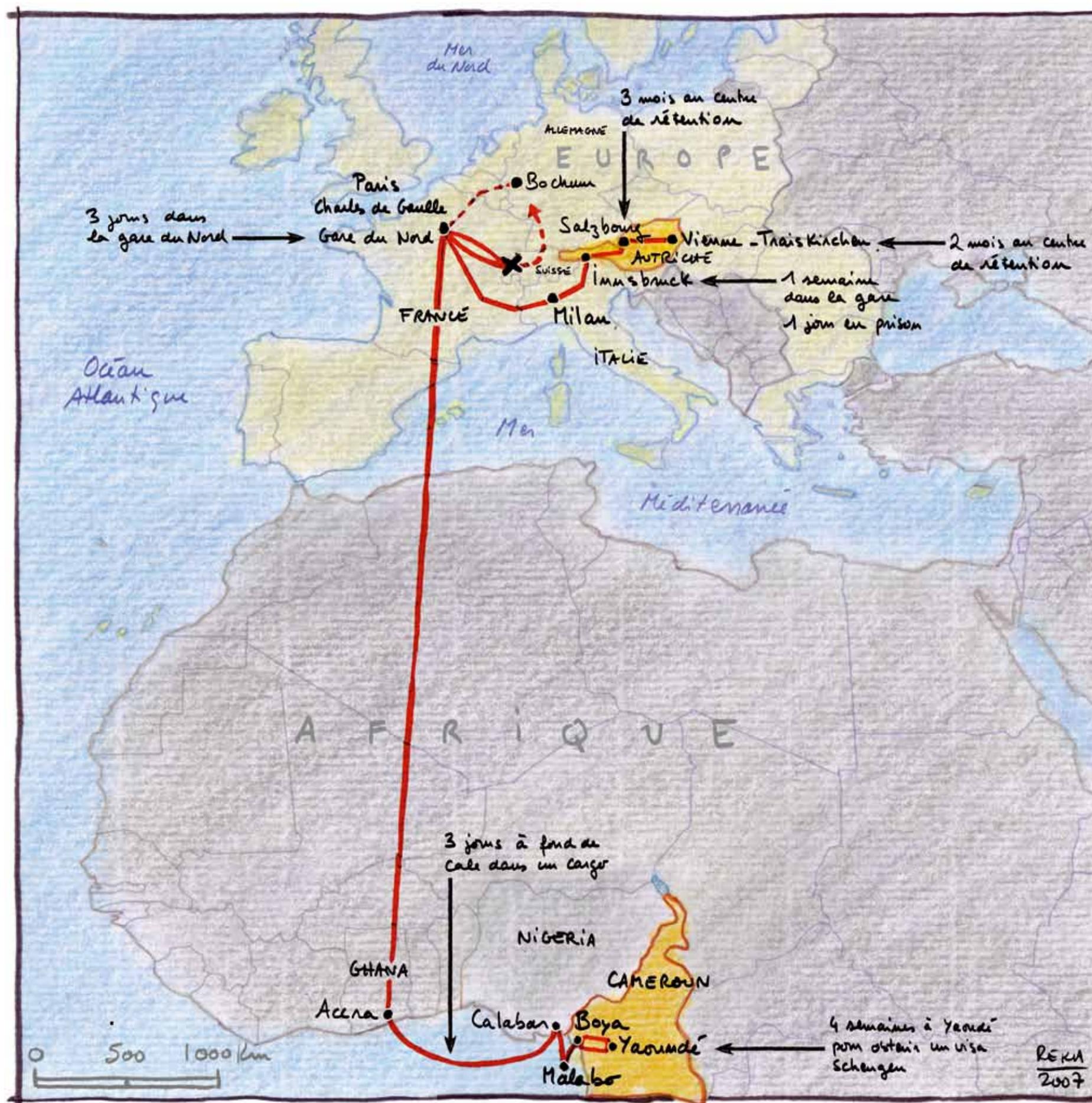
A Yola (mais aussi dans d'autres villes comme Numan, dans le même État), les violences religieuses sont régulières. Marcus, chassé de chez lui, dort désormais dans le garage où il travaille. Il est recueilli pendant un temps chez une jeune femme de 25 ans qu'il rencontre à l'église, mais il est obligé de revenir dormir au garage lorsque son beau-père commence à exercer sur elle de sérieuses menaces. Pendant les cinq années qui suivent il vit à ce rythme, installé entre les voitures en réparation et se lavant dans la rivière. Il a alors 13 ans et migre vers le marché dans l'espoir de trouver des petits boulots, mais il est victime des gangs qui ne lui permettent pas d'y rester.

Il retourne à l'église, où les prêtres essayent de le convaincre de retourner chez son beau-père ; celui-ci serait prêt à l'accepter, à la seule condition qu'il devienne musulman. Marcus se résigne et accepte finalement le compromis, puis se rétracte quelques jours plus tard. Il est à nouveau chassé de la maison.

Cette fois, la situation est beaucoup plus grave : Marcus étant devenu adolescent, le beau-père n'accepte pas l'affront. Le jeune homme vit à moitié dans la rue, à moitié à l'église. Un jour, un groupe d'hommes, en qui il reconnaît des amis de son beau-père, s'approche de lui. Ils sont venus pour le tuer. Il a juste le temps de voir sortir les lames des couteaux, de prendre ses jambes à son cou et fuir le plus vite possible. Il ne doit d'avoir la vie sauve qu'à sa rapidité.

Les prêtres de l'église où il s'est réfugié organisent dans l'heure une fantastique chaîne de solidarité pour l'extraire de la ville et le mettre en sécurité. Il est caché dans le coffre d'une voiture qui part au milieu de la nuit pour Port-Harcourt, d'où il est immédiatement transféré dans un cargo à destination de l'Europe. Le voyage, interminable, durera six semaines, durant lesquelles Marcus ne sortira pas de la pièce à fond de cale où il est reclus.

Les souvenirs de Marcus concernant son arrivée sont très incertains. Il se souvient d'un grand port – Rotterdam ou Hambourg –, de la pluie, de milliers de containers. Il faut passer le plus inaperçu possible. C'est tout ce dont il se souvient. Il est confié à un homme – qui reste silencieux –, avec qui il prend le train pour Vienne, via Munich. A la gare, un autre correspondant le prend en charge et l'accompagne jusqu'au camp de Treiskirchen, où la police lui apprend qu'il est en Autriche. « Le froid battait violemment tout mon corps, raconte-t-il, et ce camp n'est certainement pas l'endroit le plus joyeux du monde, mais à mon arrivée, après cet éprouvant voyage, il y faisait chaud, il y avait de quoi dormir et manger, et surtout, on m'autorisait à rester sans que je sois menacé de quoi que ce soit... »



Daniel

L'Autriche par hasard

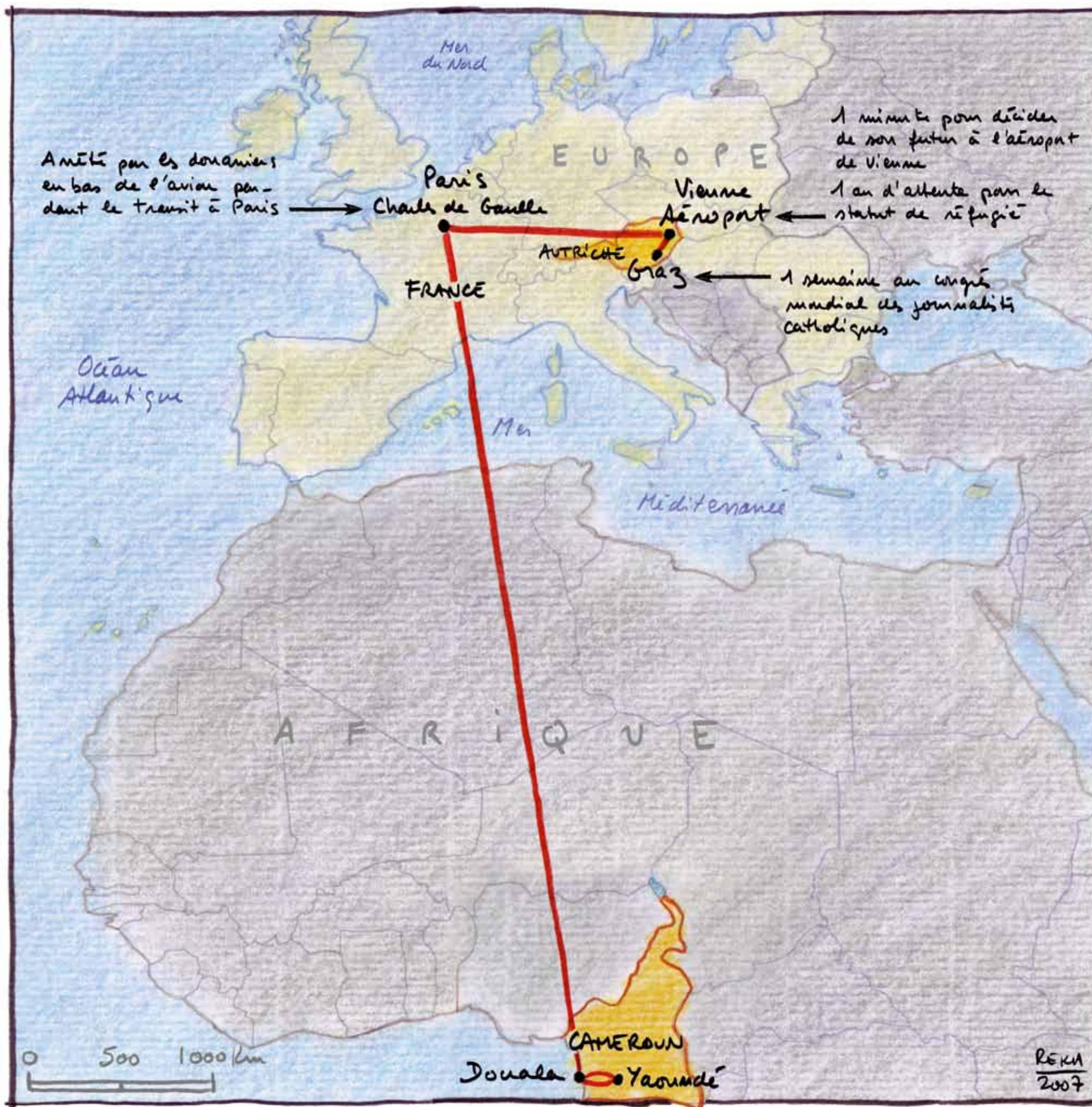
L'histoire de Daniel commence dans le petit village de Boya, au sud du Cameroun. Né en 1981, il fait des études scientifiques à l'université et revient au village, où aucune perspective ne s'offre à lui. En 2004, après une première tentative avortée, il décide de franchir le pas et de se lancer dans la grande aventure européenne. Destination Bochum, en Allemagne, où vit une de ses amies.

Première étape : Yaoundé, pour obtenir le sésame magique, un visa Schengen. Ce visa lui est refusé dans plusieurs consulats – Allemagne, Espagne, Italie – avant de finalement l'obtenir au consulat de France. Mais Daniel est resté plusieurs jours dans le secteur de la « rue des Ambassades », lieu connu des policiers corrompus qui rackettent les candidats à l'exil condamnés à dormir dans la rue en attendant l'hypothétique document qui ouvre les portes de l'Europe. Il n'y échappe pas mais, heureusement, garde une partie de son argent cachée dans ses chaussures.

De retour à Boya, il lui faut atteindre le port nigérien. Il est impossible de passer la frontière terrestre : le voyage se fera donc par la mer. Deux heures de pirogue à moteur le mènent jusqu'à Malabo, en Guinée-Equatoriale ; de là, un autre bateau le débarque au Nigeria, où il rencontre son « passeur ». Enfermé à fond de cale dans un cargo, il met une semaine pour rejoindre Accra, au Ghana, et embarque dans le vol régulier d'Air France pour Paris.

A Paris, son destin bascule. Par une série de hasards malencontreux, il n'atteindra jamais la ville allemande de Bochum. L'employé au comptoir de la gare du Nord lui vend bien un billet pour l'Allemagne, mais via la Suisse au lieu de la Belgique. Il change de gare, prend le train et est refoulé à la frontière suisse, où son visa n'est pas valable. Il revient à Paris où, une deuxième fois, on lui vend un billet... pour l'Italie, alors qu'il croit toujours partir pour Bochum. Arrivé en gare de Milan, il ne comprend rien, il ne sait pas où il est... Il erre deux jours dans la gare, vend ses vêtements pour pouvoir s'acheter un billet de train, puis de bus pour Innsbruck, qu'il rejoint finalement en parcourant à pied la dernière dizaine de kilomètres.

Il passera encore une semaine dans la gare, dormira, par un froid glacial, dans un stade de football, avant qu'un passant ne lui conseille de se rendre au poste de police. Il passe alors vingt-quatre heures en prison, puis est transféré à Salzbourg dans un centre de demandeurs d'asile, où il restera trois mois dans des conditions sociales et sanitaires qu'il décrit comme « atroces ». Il est ensuite transféré pour deux mois au centre de Traiskirchen, près de Vienne, et revient en Basse-Autriche où, installé dans une pension éloignée du centre ville, il attend toujours que sa demande d'asile soit acceptée. Le voyage de Daniel aura duré deux ans.



Djewe

Aller simple

L'histoire de Djewe est spectaculaire, mais pas par la complexité alambiquée de son itinéraire – le sien est plutôt simple puisqu'il s'agit d'un vol direct Afrique-Europe... Non, l'histoire de Djewe est incroyable plutôt par la nature des événements qui se sont enchaînés et ont empêché son retour au Cameroun.

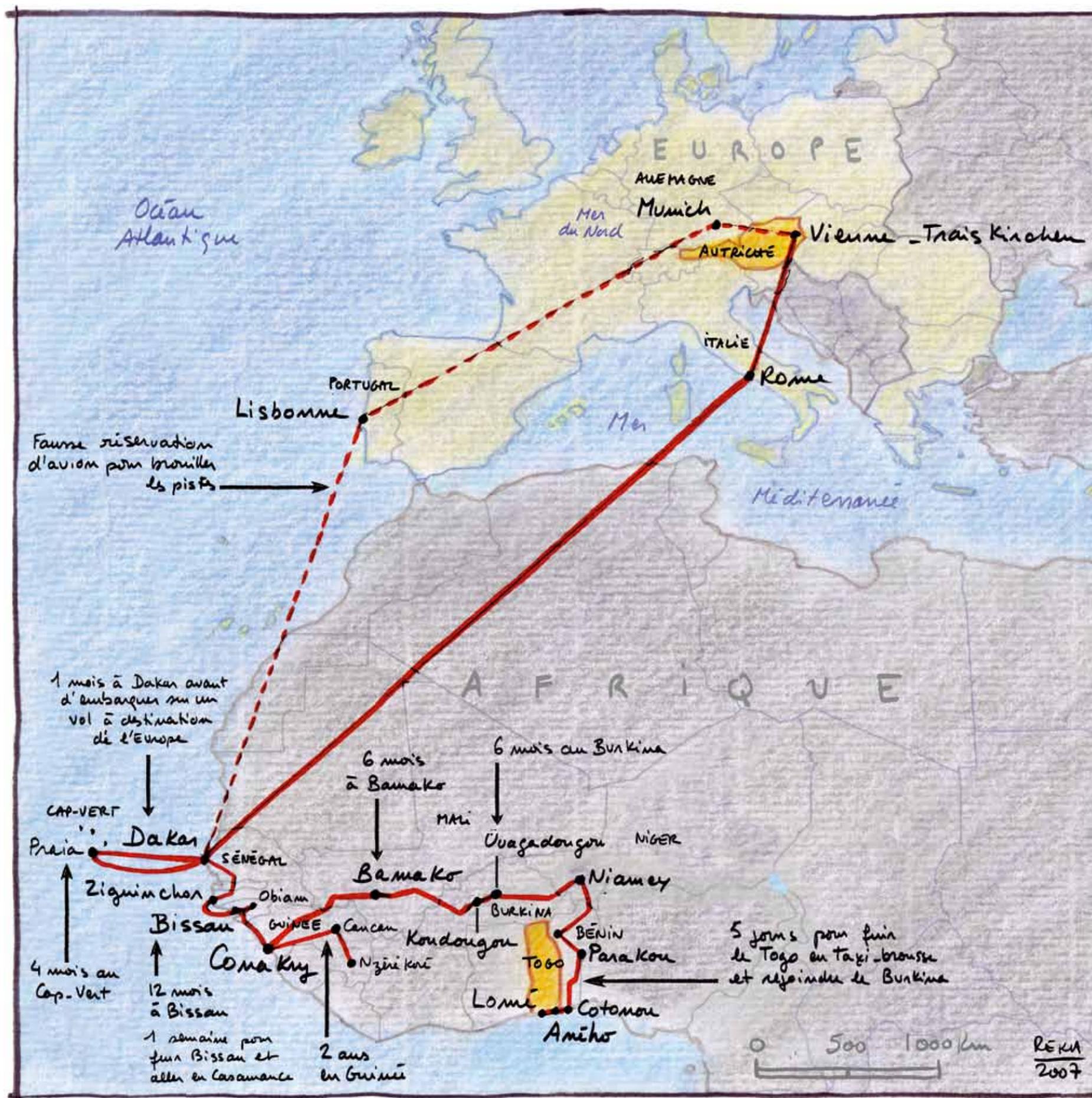
En 1995, Djewe est invité en Autriche pour participer à un congrès. Il doit y présenter la situation du journalisme au Cameroun marquée notamment par la difficulté d'exercer cette activité de manière indépendante dans un pays où la répression est féroce.

Muni de son visa Schengen, il embarque sur le vol régulier d'Air France pour Paris-Charles-de-Gaulle, où l'attend sa correspondance pour Vienne. Mais à sa descente d'avion, il est arrêté et malmené par les douaniers pendant quelques heures, rate sa correspondance, pour être finalement redirigé sur un autre avion. Le congrès dure une semaine au cours de laquelle tout se passe normalement.

Lorsque tout est terminé, Djewe se rend à l'aéroport assez en avance pour embarquer dans le calme. Soudain, il entend son nom dans les haut-parleurs de l'aérogare et se présente au bureau d'information, où l'hôtesse lui tend un bout de papier avec un message et un numéro de téléphone à rappeler de toute urgence. Ce sont les organisateurs du congrès qui le supplient de ne pas monter dans l'avion. Des informations en provenance du Cameroun laissent penser qu'il sera « cueilli » par la police à l'arrivée à Douala et jeté en prison. Il apprendra plus tard qu'au même moment sa propre mère avait été arrêtée et emprisonnée.

Tout s'enchaîne comme dans un mauvais rêve : l'avion doit décoller dans trente minutes, il faut encore passer les contrôles de sécurité et rejoindre la porte d'embarquement. Djewe a exactement trois minutes pour décider de son destin. L'alternative ? Renoncer à revoir sa famille et ses amis pendant de longues années, perdre son travail, mais avoir la certitude de rester en vie, ou rentrer au pays et risquer de se faire tuer dans les geôles sinistres de Paul Biya.

Dès lors, Djewe décide de « rater » son avion et se rend en centre-ville pour se présenter au centre des demandeurs d'asile. Une année de cauchemar commence. Il lui faut inlassablement prouver que sa vie est en danger au Cameroun à des agents de l'administration autrichienne qui persistent à ne pas le croire et ne cessent de le piéger avec des questions contradictoires. Il est pourtant aidé par des collègues autrichiens qui témoignent pour lui. Sa première demande d'asile est rejetée. Il fait appel et obtient enfin, quelques mois plus tard, une réponse positive. Depuis, Djewe, parfaitement bien intégré, vit et travaille à Vienne, muni d'un titre de séjour illimité...



Gabriel

L'épopée ouest-africaine

Gabriel, originaire de Guinée-Bissau, termine ses études de médecine à l'université à Lomé (Togo). Il est membre actif de l'Union des forces de changement (UFC), parti d'opposition au général Eyadema qui dirige alors le pays d'une main de fer. Lors d'une nuit de répression, Gabriel est menacé et doit fuir en voiture vers le Bénin. Il continue ensuite son périple en taxi-brousse vers le Burkina Faso via Niamey (Niger).

Il reste six mois au Burkina-Faso, où il travaille sur les marchés de Ouagadougou et de Koudougou. Puis il repart vers Bamako, au Mali, où il vit également de petits boulots pendant un an. Enfin il atteint Conakry, en Guinée, où il fonde une clinique privée. Il y restera près de quatre ans, et sera entre autres engagé comme médecin volontaire pour servir dans les camps de réfugiés de Cancan et Nzérékoré. On est alors en pleine guerre au Sierra-Leone et au Liberia, des centaines de milliers de personnes fuient vers la Guinée pour échapper aux combats et à la terreur.

Victime de racket, il doit quitter Conakry. Il rejoint Bissau, où il travaillera pendant un an pour le compte de missionnaires brésiliens. Il devient responsable de l'organisation de la jeunesse du Parti de la rénovation sociale (PRS) du président Kumba Yala, renversé en septembre 2003. Gabriel est alors arrêté et transféré dans une prison militaire. Un jour, les prisonniers sont amenés dans la brousse, et par une coïncidence extraordinaire, arrivent tout près d'Obiam, le village dont Gabriel est originaire. Il connaît cette région comme sa poche. Ayant réussi à échapper à ses geôliers, il rejoint la capitale, distante de quarante kilomètres, à la nage et à pied.

Il est caché chez les missionnaires brésiliens et expédié la nuit même, dans un petit bateau de pêche, vers la Casamance. De Ziguinchor il rejoint Dakar en taxi-brousse. Il poursuit son voyage et effectue un aller-retour de quatre mois dans les îles du Cap-Vert. De retour au Sénégal, il est à nouveau caché pendant un mois chez d'autres missionnaires, le temps de faire établir un visa Schengen.

Pourquoi l'Autriche ? « Je me suis souvenu de mes cours d'histoire, de la première guerre mondiale et de l'empire d'Autriche-Hongrie », explique-t-il...

Il embarque sur un vol régulier d'Alitalia pour Rome avec une correspondance pour Vienne, tout en ayant bien pris soin de faire établir une réservation à son nom pour un tout autre trajet, afin de brouiller les pistes... Il débarque donc régulièrement en Autriche et rencontre par hasard à Vienne celui qu'il appellera « son petit ange », une personne qui prendra soin de lui, le logera et l'aidera à faire toutes les démarches pour sa demande d'asile. Gabriel subira de temps en temps la brutalité de la police viennoise. De bout en bout, son épopée aura duré dix ans.